

LA SUPPOSITIO MATERIALIS ET LA QUESTION DE L'AUTONYMIE AU MOYEN ÂGE¹

par Irène Rosier-Catach (CNRS UMR 7597)

e-mail : irene.rosier@linguist.jussieu.fr

Résumé : La question de l'autonymie est suscitée, au Moyen Age, par les particularités mêmes du latin, langue sans article et où l'autonyme peut être décliné, et celles de l'écriture manuscrite, qui n'offre pas de marque de désambiguïsation explicite, les philosophes sentant le besoin d'introduire un article, en empruntant le français « *ly* ».

L'interprétation d'un texte et la compréhension de son sens philosophique implique de savoir si l'on parle de « noms » ou de « choses ». Le phénomène autonymique est envisagé à propos de questions logico-linguistiques multiples : d'abord avec l'analyse de l'ambiguïté, à partir d'Augustin et des Réfutations Sophistiques d'Aristote, puis dans le cadre de la logique terministique et de la théorie de la « supposition ». La définition de la supposition matérielle comme celle où « le terme se signifie lui-même » est sujette à controverses. Les discussions vont se polariser sur la question importante de déterminer si la supposition matérielle est une forme de dénotation ou un usage non-référentiel, et si le rapport entre « homme » en supposition matérielle et en supposition personnelle relève de l'équivocité (il s'agit de deux mots différents), ou de l'univocité (il s'agit du même mot qui passe par « transfert » d'un sens propre à un sens second). La question de l'autonymie se présentera également à propos des énoncés complexes, d'une part avec l'élaboration d'une théorie du contenu des propositions (*dictum*), avec la distinction entre modalités *de dicto/de re*, de l'autre, en théologie, à propos des discussions subtiles sur la formule de la consécration eucharistique (*Hoc est corpus meum*), pour déterminer le mode de référence du déictique « *hoc* ».

Mots-clés : autonymie, moyen-âge, *suppositio materialis*, référence, ambiguïté, *de dicto/de re*.

Abstract : In the Middle Ages, the question of autonymy was raised by the particularities of the Latin language itself, which has no article, and where the autonymous words could be declined, and by the fact that manuscript writing does not offer marks of explicit unambiguïsation (cf. the borrowing of the French « *ly* » by the philosophers of that time). To understand and interpret a text implies knowing whether one is speaking about « names » or about « things ». That is why autonymy was a pertinent tool for dealing with a number of logico-linguistic questions : the analysis of ambiguity, first with Augustine and Aristotle's *Refutations Sophistiques*, then within the frame of the terminist logic and the theory of « supposition ». The definition of the « material supposition » as the one where « the term signifies itself » is a problem, and people will ask whether this supposition is a form of denotation or a non-referential use of the term, and whether the relationship between the word « homme » in ordinary use and the word « homme » in its material supposition is a case of equivocity (two different words) or of univocity (a single word with a transfer from one meaning to another one). The analysis of complex sentences, too, is concerned by autonymy : in grammar, with the theory of the content of propositions (*dictum*), and the distinction between *de dicto/de re* ; and in theology, with the delicate discussions about the formula of the eucharistic consecration (*Hoc est corpus meum*) in which the reference of the deictic « *hoc* » is problematical.

Keywords : autonymy, Middle Ages, *suppositio materialis*, reference, ambiguity, *de dicto/de re*.

La période médiévale est riche en réflexions sur le langage, et ce dans des cadres disciplinaires variés et en fonction de problématiques spécifiques. Nous proposerons ici un

¹ Je tiens à remercier Josette Rey-Debove et Claude Panaccio pour leurs remarques et suggestions.

parcours, à travers des textes de grammaire, de logique ou de théologie, pour tenter de présenter, de la manière la plus large possible, les domaines où les penseurs du Moyen Age ont rencontré les phénomènes linguistiques qui peuvent être aujourd'hui considérés comme relevant de l'autonymie². Dans cette perspective, nous nous contenterons souvent d'indiquer les domaines de problèmes, sans pouvoir entrer dans le détail des solutions, souvent variées, qui leur ont été apportées.

1. Problèmes de langue

Il est important de rappeler pour commencer deux faits de langue qui concernent le latin, seule langue de savoir jusqu'au XIVe siècle, langue objet des analyses, et langue d'expression de celles-ci. En premier lieu, et nous y reviendrons, c'est une langue sans article. On comprend que les énoncés (graphiques) ci-dessous:

1. Homo est disyllabum [*homme* est un dissyllabe]
2. Homo est nomen [*homme* est un nom]
3. Homo est species [l'*homme* est une espèce]
4. Homo est dignissima creaturarum [l'*homme* est la plus digne des créatures]
5. Homo est animal [l'*homme* est un animal]
6. Homo currit [l'*homme*/ un *homme* court]

aient requis, pour leur interprétation, des analyses fines.

En second lieu, pour ce que nous avons pu en constater, il n'existe pas de marques typographiques ou linguistiques univoques des usages autonymiques. Dans certains manuscrits du XIIe ou du XIIIe siècle, les exemples sont parfois encadrés par des points, ce qui les distingue du texte où ils figurent.

Par ailleurs, l'autonyme introduit par une expression métalinguistique peut être soit au nominatif, soit au cas requis par la construction, selon la fonction qu'il y occupe. Cet usage, attesté dès le latin classique, se comprend, puisque le nominatif n'est pas un cas non marqué syntaxiquement, et que le latin n'a pas de cas neutre. Le mot cité est donc compris comme faisant syntaxiquement partie de la phrase, son cas correspondant à la construction dans laquelle il entre. Lorsqu'on introduit une analyse portant sur un terme de logique ou de grammaire, les deux cas se présentent. Les formes au nominatif apparaissent fréquemment lorsque le mot introducteur est précédé d'un démonstratif³ :

7. Sequitur de hac dictione '*neuter*' ... Hec dictio '*nullus*' non dicitur nisi tantum de duobus [On traitera ensuite de ce mot *aucun des deux* ... Le mot *aucun* n'est dit que de deux ...](*Abreviatio montana*, manuel de logique du début du XIIe siècle, éd. De Rijk 1967, p. 303).

² J. Rey-Debove, dans son ouvrage fondamental (1997, 1978¹), avait pris en compte, en les évaluant de manière critique, plusieurs des analyses médiévales que nous reprendrons ici.

³ Dans les exemples cités ci-dessous, nous gardons la ponctuation de l'éditeur, même si elle n'est pas toujours cohérente, ce qui fait bien apparaître les difficultés auxquelles se trouve confronté tout éditeur. Mais nous tentons de normaliser la typographie dans nos traductions (italiques pour l'autonyme X, guillemets droits " X " pour le sens, guillemets chevrons « X » pour les citations ou les discours rapportés).

Mais dans d'autres contextes, on trouve le terme décliné, les choix typographiques de l'édition pouvant s'avérer incohérents, fautifs, ou impossibles au regard des usages modernes :

8. ... ut *Socratis* nomen ipsius quoque accidentia ... demonstrare dicitur [comme le nom *Socrate* (*Socrate* est au génitif - mais on parle ici du *name* pas du *noun*) qui est dit désigner aussi des accidents] (Abélard, *Dialectica*, ca. 1120, éd. De Rijk 1970, p. 112).
9. ... in '*verbi*' vocabulo non solum verba grammaticorum, verum etiam participia comprehendunt [sous le vocable de *verbe* (g^f)⁴, ce ne sont pas seulement les verbes des grammairiens qui sont compris, mais aussi les participes] (*ibid.*, p. 121).

Certains grammairiens médiévaux ont d'ailleurs conscience de la double construction possible du terme pris comme autonome, soit au cas correspondant à sa construction dans la phrase, soit au cas correspondant à sa *positio*, c'est-à-dire le nominatif, le cas de l'institution (*institutio*, *impositio*). Un grammairien de la fin du XIIe siècle note que la seconde forme est meilleure, et que l'on aurait du avoir, dans les *Evangelies*, (11) plutôt que (10) :

10. *Vocabitis nomen eius Ihesum* (Matth. 1,21) [et tu l'appelleras de son nom *Jesus* (a^f)]
11. *Vocabitis nomen eius Ihesus* [n^f] (Ralph de Beauvais, éd. Kneepkens 1991, p. 9 et 62)⁵

Certains contextes autorisent une double lecture. Ainsi, si l'on dit : « *a nomine generis* », on peut comprendre que l'on parle du nom *genus*, ou du nom *generis*. De manière plus problématique, l'on peut parfois hésiter sur le point de savoir s'il s'agit de la chose ou du nom, le choix typographique de l'éditeur équivalant alors à une prise de position philosophique, ou en tous cas induisant un choix interprétatif particulier :

12. unde nec a nomine generis speciem volunt significari, ut hominem ab '*animali*', nec subiectum accidentis a sumpto vocabulo, ut corpus ipsum a '*colorato*' vel '*albo*' ; neque enim homo in nomine '*animalis*' exprimitur, nec subiecti corporis natura in '*colorato*' denotatur, sed tantum illud quantum *substantia animata sensibilis* dicit, hoc vero tantum quantum *informatum colore* vel *albedine*. Habet tamen et illud impositionem ad '*hominem*' et hoc ad '*corpus*', de quibus enuntiantur [de ce fait, ils ne veulent pas non plus que soit signifiée l'espèce par le nom du genre, comme par exemple l'homme par *animal* (ab^f), ni le sujet de l'accident par le nom adjectif, par exemple le corps lui-même par *coloré* ou *blanc* (ab^f); en effet, ni l'homme n'est exprimé dans le nom d'*animal* (g^f), ni la nature du corps substrat n'est dénoté dans *coloré* (ab^f), mais le premier mot signifie seulement "substance animée sensible",

⁴ Comme on le voit en comparant les traductions des exemples 8 et 9, la construction génitive en français n'est possible et non équivoque que si le terme n'admet pas par lui-même un génitif objectif: le nom de Socrate est ambigu, mais pas l'appellation (le mot, le terme etc.) de raciste. Voir Rey-Debove 1997: 41 et 133sq. sur ces usages.

⁵ Ralph de Beauvais, éd. Kneepkens 1991, p. 9 : Item nota quod omnis dictio materialiter posita se ipsam in quolibet casu significare potest. Quando tamen materialiter ponitur, magis proprie habet poni in sua positione, ut hic '*lactea nomen habet*'... Invenitur tamen non in sua positione poni, ut hic '*et vocabitis nomen eius Ihesum*', et apud Boetium '*qui circo circum nomen imposuit*', cum tamen deberet dici : '*et vocabitis nomen eius Ihesus*', et apud Boetium '*qui circo circus nomen imposuit*'. Nec mirum si nomen ita condeclinetur materialiter positum dictioni sibi coniuncte, cum frequenter inveniatur apud auctores nomen sic positum relativo iungi et in eodem casu cum illo poni, ut apud Virgilium [On doit noter que tout mot pris matériellement peut se signifier soi-même en n'importe quel cas. Mais quand il est pris matériellement, il doit plus proprement être mis au cas de l'imposition, comme: 'il a le nom *lait*'... Il arrive cependant qu'il ne soit pas au cas de l'imposition comme : 'et tu l'appelleras de ce nom *Jesus* (a^f)', et chez Boèce 'qui a imposé le nom *cercle* (a^f) au cercle', alors qu'on aurait dû dire 'et tu l'appelleras de ce nom *Jesus* (n^f)' et chez Boèce 'qui a imposé le nom *cercle* (n^f) au cercle'. Et il n'est pas étonnant que le mot pris matériellement soit ainsi décliné comme celui auquel il est adjoint, puisque c'est qu'on trouve fréquemment chez les auteurs, qu'un nom pris ainsi soit joint à un autre et mis au même cas que lui, comme chez Virgile ...].

le second "informé par la couleur" ou "par la blancheur". Or le premier a bien une imposition à l'homme et le second au corps, dont ils sont énoncés] (*ibid.*, p. 112-113).

L'on entrevoit avec ce dernier exemple les enjeux philosophiques importants de la question de l'autonymie, sur lesquels nous reviendrons plus bas: est-ce que c'est le nom *homme* qui est entendu dans le nom *animal*, ou la nature (ou l'essence) de l'homme qui est entendue (ou incluse) dans celle d'*animal*; en d'autres termes, les relations entre espèce et genre sont-elles des relations entre choses, entre noms, entre concepts ? La réponse sera naturellement différente selon qu'on est réaliste, nominaliste, conceptualiste. Une phrase écrite comme *homo intelligitur in animali* (l'homme/homme/"homme" est entendu dans l'*animal/animal/"animal"*) ou *homo significatur ab animali* (l'homme/homme/"homme" est signifié par *animal*) est indéterminée. On est ici en présence d'une ambiguïté que ni la langue ni la ponctuation ne permettaient de lever, ce qui explique la nécessité où se sont trouvés les médiévaux de leur substituer une *analyse* logico-linguistique précise.

On signalera enfin une invention remarquable du latin savant médiéval: il se forge une manière de signaler les usages autonymiques en introduisant l'article français *li* (ou *Iy*), qui se rencontre d'ailleurs parfois sous forme déclinée ou contractée (*le* accusatif, *del* = de+le, *al* = a+le). Il a alors une double valeur : une valeur anaphorique, car il sert à reprendre un mot ou une expression, qui sont parfois eux-mêmes des discours rapportés (exemples, lemmes des textes commentés, citations), et une valeur de marque métalinguistique, car il sert à indiquer que le terme qu'il introduit est pris autonymiquement. Naturellement, cet article peut être appliqué aussi bien à des noms qu'à des mots relevant d'autres catégories grammaticales, ou à des expressions complexes et des phrases. Dans les traités de grammaire par exemple, le *li* est utilisé pour parler d'un mot tiré d'un exemple, qui est généralement cité dans la forme déclinée qu'il avait dans l'exemple, bien qu'on le trouve aussi au nominatif (comparer 14 et 15) :

13. Ad primum dicendum quod si prius fit appositio **del** albus supra **le** homo quam **li** homo apponatur animal, tunc debet dici 'animal homo albus'. Si autem consideretur **li** albus ita quod **li** homo prius apponatur supra animal quam albus **le** homo, tunc debet dici 'animal homo album' ita quod adiectivum reddatur **al** animal. [(A propos de la construction: *animal homo albus/ album*, avec l'adjectif au masculin ou au neutre). Au premier argument, on répondra que, s'il y a apposition de albus (n^f) à homme, avant que homme ne soit apposé à animal, alors on doit dire animal homo albus (masc.) [soit: (animal (homo albus))]. Mais si on considère albus de sorte que homo soit apposé à animal avant que albus ne soit apposé à homme [soit: ((animal homo) album)] alors on doit dire animal homo album (neutre) de sorte que l'adjectif soit référé à animal] (Nicolas de Paris, *Super Priscianum minorem*, milieu du XIII^e siècle, inédit⁶).
14. Si dicatur 'uado Romam', **li** Romam est adverbium [Si je dis « *je vais à Rome* », (à) *Rome* (ac^f) est un adverbe] (*ibid.*).
15. Si enim dicam 'Willelme, rex uenit', **li** Willelmus ordinatur transitivum cum hoc quod dico 'rex uenit' [Si en effet je dis « *Guillaume* (v^f), *le roi vient* », *Guillaume* (n^f) est construit transitivement avec *le roi vient*] (*ibid.*).

Il est remarquable de voir cet usage des grammairiens écrivant en latin ensuite repris dans une grammaire du latin rédigée en français :

⁶ Edition en préparation par C.H. Kncpkens, qui m'a généreusement permis d'utiliser sa transcription.

16. ...magister legit. **Li** magister est suppot et **li** legit est appolx ... magister legit quem video. **Li** magister est antecedens et **li** quem est relatif [...le maître lit. Maître est suppôt et lit appôt ...le maître que je vois lit, maître est antécédent et quem relatif]⁷.

L' article français, introduit en latin pour marquer un double processus d' anaphore et d'introducteur d'autonyme, est ici utilisé, avec une double fonction identique, dans des textes en français. Il finit ainsi par avoir un statut métalinguistique, comme ce sera le cas pour certaines marques typographiques (guillemets ou italiques)⁸.

L'introduction de cet article est fondamentalement liée à la pratique du commentaire, qui est production d'un texte à partir d'un autre texte, avec l'aide éventuelle d'autres textes ou *autorités*. On en trouve de très nombreuses attestations dans tous les types de commentaires universitaires scolastiques, en arts ou en théologie⁹. L'article, qui alterne avec d'autres expressions comme *hoc quod dico*, peut servir à expliquer un lemme :

17. BARBARISMUS EST UNA PARS ORATIONIS VITIOSA IN COMMUNI SERMONE (Donat, *Ars maior*, p. 392, 5)... Similiter videtur per **hoc quod dico** pars intelligitur ens ... Consequenter dubitatur de hac dictione pars ... **li** pars in definitione barbarismi supponit dictionem [LE BARBARISME EST UNE PARTIE DU DISCOURS FAUTIVE DANS LE DISCOURS ORDINAIRE ... De même on peut voir que par le mot *partie* on sous-entend quelque chose qui est ... Ensuite on s'interrogera sur ce mot *partie* ... *partie* dans la définition du barbarisme est mis pour un mot ...](Commentaire sur l'*Ars maior* III, Robert Kilwardby, milieu XIIIe).

à expliciter un passage :

18. Item, quaeritur, cum baptizando dicit sacerdos, 'ego baptizo te in nomine Patris etc.', an **li** 'baptizo' sit de necessaria forma verborum [De même on se demande, quand le prêtre dit en baptisant « je te baptise au nom du Père, etc. », si *baptizo* fait partie de ce qui est nécessaire à la formule] (Richard Fishacre, *Commentaire sur les Sentences* de Pierre Lombard, inédit, ca 1240).

ou encore à introduire l'interprétation souhaitée d'une citation intervenant dans un argument antérieurement mentionné :

19. ... dicendum quod verbum illud Augustini [« utrumque Deus ... utrumque homo », *De Trin.* 7] non est sic intelligendum quod **Iy** *utrumque* teneatur ex parte praedicati, quasi dicat quod *Christus sit utrumque*, sed tenetur ex parte subiecti.... [on répondra que ces paroles d'Augustin ne doivent pas être comprises de sorte que *utrumque* (les deux, l'un et l'autre) soit construit en position de prédicat, comme si on disait « le Christ est deux » (i.e. homme et Dieu), mais il est construit en position de sujet....] (Thomas d'Aquin, *Summa theologiae* 3, q. 17, a. 1).

Cet usage de l'article est d'autant plus intéressant que les Latins ont une claire conscience du fait que le grec d'un côté, le français de l'autre ont cette partie du discours qui leur fait défaut, et les grammairiens disent souvent qu'ils y suppléent par l'emploi du pronom *hic haec hoc*. Un cas intéressant, à ce propos, est l'énoncé :

⁷ Exemples tirés de grammaires du latin en français étudiées par S. Monténégro et O. Dermiamé (1998), voir p. 185.

⁸ Voir infra note 40.

⁹ Nous manquons d'études sur cet usage et son apparition. On a dit qu'il avait été introduit par les premiers dominicains de Paris, mais nous le rencontrons ici dans des textes contemporains d'un théologien dominicain anglais (qui a cependant étudié également à Paris) et d'« artiens » parisiens. A noter également que l'article français a été utilisé dans des traductions latines faites sur le grec par Guillaume de Moerbeke, pour calquer l'usage grec, dans la 2^{de} moitié du XIII^e siècle. Voir Hubert 1952, Lusignan 1986, pp. 75-77.

20. *Nominativo hic magister, genitivo huius magistri* [Au nominatif, *ce maître*, au génitif, *de ce maître*]

emprunté à Donat, où l'on explique que le démonstratif sert à marquer le cas. Comme souvent ce qui est usage scolaire devient objet de réflexion à un second niveau : les discussions sur la construction de *hic magister* et sur le statut référentiel du *hic* sont nombreuses et complexes¹⁰.

2. Autonymie et ambigüité

C'est en réfléchissant sur le phénomène de l'ambigüité que les emplois autonymiques sont analysés, en raison des difficultés de la langue latine déjà notées. Dans son *De Dialectica*, écrit à la fin du IV^e siècle, le jeune Augustin s'intéressait déjà de près à ces questions, et proposait un système sémiotique organisé autour de quatre termes :

21. Haec ergo quattuor distincta teneantur : *verbum, dicibile, dictio, res*. Quod dixi *verbum*, et *verbum* est et *verbum* significat. Quod dixi *dicibile*, *verbum* est, nec tamen *verbum*, sed quod in verbo intellegitur et animo continetur, significat. Quod dixi *dictionem*, *verbum* est, sed quod iam illa duo simul id est et ipsum *verbum* et quod fit in animo per *verbum* significat. Quod dixi *rem*, *verbum* est, quod praeter illa tria quae dicta sunt quidquid restat significat. [Ces quatre termes doivent être tenus distincts: verbe, dicible, mot, chose. *Verbe* à la fois est un verbe et signifie "verbe". *Dicible* est un verbe, et ne signifie pas "verbe", mais ce qui est entendu dans le verbe et qui est contenu dans l'esprit. *Mot* est un verbe, mais signifie ensemble les deux précédents, à savoir le verbe et ce qui se produit dans l'âme par le verbe. *Chose* est un verbe, et signifie tout le reste, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas signifié par les trois mots précédents] (Augustin, *De dialectica* V, 8, éd. Pinborg).

Lorsque le verbe (*verbum*) est prononcé, s'il est pris pour lui-même (*propter se*) et non pour signifier une chose autre, qu'il est en tant que tel l'objet d'un questionnement ou d'une discussion, il est alors proprement *verbum*, ce qui se produit dans un contexte métalinguistique. Le *dicibile* est le contenu mental associé au mot, qu'Augustin dit parfois être antérieur à l'énonciation du mot, parfois simplement contenu dans le mot, et parfois encore ce qui est compris par l'auditeur par son intermédiaire. Lorsque le mot est énoncé pour signifier quelque chose d'autre que lui-même (*non propter se sed propter aliud significandum*), il est alors *dictio*. La *res* est tout ce qui n'est encore ni exprimé par un mot, ni conçu par l'esprit, qu'il existe ou non un mot qui puisse la signifier. Augustin définit ces quatre termes comme des *verba*, dans la mesure où il considère qu'il est toujours possible d'en parler sans considérer la relation au contenu qu'ils signifient (C) (ce qui est précisément le cas dans les énoncés produits comme: « *dicibile* est *verbum* »), même s'ils sont aussi toujours des signes E(C)¹¹. Augustin illustre son propos en invoquant une situation d'apprentissage. Soit un maître de grammaire qui interroge un enfant à propos du premier mot de l'Eneïde, en disant:

22. *Arma quae pars orationis est ?* [de quelle partie du discours est les armes]

¹⁰ Voir par exemple le texte cité par Kneepkens (1977a : 661).

¹¹ *Dicibile* dans cet énoncé correspondrait donc, selon la formalisation de J. Rey-Debove (1997), à une expression de type : $E_1(E_1(\ominus_1))$ (un signe dont on met de côté, dans ce contexte, le signifié).

le mot *arma* est un *verbum*, puisqu'il est mis pour lui-même en tant que mot, et non en tant qu'il renvoie à autre chose (les armes); le prédicat par contre n'est pas *verbum*, puisqu'il s'applique à quelque chose d'autre lui-même, à savoir au *verbum* : *arma*. Par contre, dans le premier vers de l'Eneïde :

23. Arma virumque cano [je chante les armes et les hommes]

le même mot *arma*, dans la bouche de Virgile, était une *dictio*, qui était mis pour signifier les faits d'armes d'Enée. Ces armes, en tant qu'elles étaient pensées, et avant qu'elles ne soient signifiées par l'expression vocale, étaient des *dicibilia*. Ces mêmes armes, en tant qu'elles étaient portées, pouvaient être montrées du doigt ou touchées, et n'étaient alors ni des *verba*, ni des *dicibilia*, ni des *dictiones*, mais des choses. Augustin a une conscience très fine de la distinction entre niveau linguistique et niveau métalinguistique : tous les termes *verbum*, *dicibile*, *dictio* et *res* sont des *verba*, lorsqu'ils entrent dans des énoncés qui portent sur eux-mêmes (notamment quand on dit de chacun d'eux qu'il est un *verbum*, ce qui revient à leur appliquer un prédicat métalinguistique), des *dictiones*, quand ils sont pris dans leur rapport au contenu mental qui leur correspond, et des choses. La suite du *De dialectica* va s'attacher précisément à examiner la valeur des mots qui servent à argumenter, pris en eux-mêmes ou dans leurs relations à ce qu'ils signifient - relations envisagées au point originel où elles s'établissent (discussion du caractère naturel ou non de cette jonction), ou de la manière dont elles fonctionnent en synchronie, avec toutes les possibilités de discordances, dues à l'équivocité et l'obscurité, qui peuvent les affecter. Un des rares exemples qui va passer à la postérité est celui du nom *Tullius*, le surnom de Cicéron l'orateur. Si on cherche à définir *Tullius*, on peut répondre soit en en donnant la catégorie comme mot, en disant que c'est un nom, soit en décrivant son signifiant, en expliquant qu'il est composé de telles lettres ou est un pied dactyle, soit encore en définissant la chose signifiée par le nom, l'orateur. A ce dernier niveau, le nom *Tullius* est équivoque puisqu'il peut signifier à la fois le grand orateur, son image peinte, sa statue, le livre qui contient ses écrits, et même son cadavre. C'est en effet de manière équivoque que signifie *Tullius* dans les énoncés suivants: *Tullius libéra la patrie de la ruine* ; *Tullius se tient doré au Capitole* ; *Tu dois lire tout Tullius (Cicéron)* ; *Tullius est enterré à cet endroit*. On retrouve des discussions sur le même thème dans le *De Magistro* (voir notamment en 4, 9-10), où Augustin distingue les signes de signes des signes de choses, en réfléchissant sur les erreurs et les paradoxes apparents que la non-reconnaissance de cette distinction peut entraîner. Ainsi *animal* signifie autre chose que lui-même, mais *signe* signifie à la fois autre chose que lui-même, à savoir tous les autres signes quels qu'ils soient, et lui-même. Il en va de même pour *mot*, ou pour *nom*¹². Mis à part les différents exemples illustrant l'équivocité du nom *Tullius*, qui circuleront de manière isolée, ces textes d'Augustin n'auront que peu d'influence sur la sémantique médiévale¹³.

¹² Voir Baratin 1981, Baratin et Desbordes 1982 (et la bibliographie citée), Rey-Debove 1997 : 37, 58, 69, 85.

¹³ Pour la postérité médiévale, voir l'introduction de l'édition et Rosier 1995. Voir aussi le passage cité ci-dessous, note 21.

3. Noms de choses et noms de noms

La distinction entre noms de choses et noms de noms sera familière aux médiévaux par l'intermédiaire d'un passage du commentaire de Boèce sur les *Catégories* d'Aristote¹⁴. Il la rapporte à un double processus d'imposition (*positio*) : la première imposition est celle par laquelle des noms furent imposés aux choses sensibles ou intelligibles ; la seconde concerne le vocabulaire métalinguistique : il a pour origine, dit Boèce après Porphyre, une réflexion sur les propriétés et les formes (*figura*) des mots ainsi imposés ; c'est ainsi qu'on a appelé *noms* ceux qui avaient des cas ou *verbes* ceux qui avaient le temps comme accident. Quand on dit du vocable *homme* que c'est un nom, ajoute-t-il, on ne considère pas la signification du nom, mais sa forme, à savoir le fait qu'il peut être fléchi. La première imposition permet donc de parler des choses, la seconde de parler des noms¹⁵. Seuls les mots de première imposition renvoient aux choses, et répondent de ce fait aux différentes catégories de l'être: ils constituent donc l'objet premier des *Catégories* d'Aristote; le *Peri Hermeneias* par contre, qui s'intéresse à la constitution de la proposition, parlera des constituants du langage et de leurs propriétés, et donc aux vocables de seconde imposition¹⁶.

On parlera ensuite de noms de première imposition, et de noms de seconde imposition (pour les noms métalinguistiques), en réfléchissant par exemple sur des phrases comme :

24. Socrates habet ypoteticos sotulares cum cathgoricis corrigiis [Socrate a des souliers hypothétiques avec des lacets catégoriques] (Pierre Hélie, *Summa super Priscianum*, milieu du XIIe siècle, éd. Reilly, p. 833).

qui sont grammaticalement correctes, mais sémantiquement incorrectes puisqu'elles ne permettent d'engendrer aucune intellection, du fait « qu'un nom adjectif de seconde imposition est joint à un substantif de première imposition »¹⁷.

Boèce utilise également cette idée de seconde imposition pour expliquer le paralysisme: *Socrates est homo, ergo Socrates est species* (Socrate est un homme, donc Socrate est une espèce). Il explique que « *espèce* est d'une certaine façon un nom de nom » : en effet, *homme* est prédicable d'individus, et *espèce* est le nom de ces noms qui, comme *homme*, sont prédicables d'individus seulement, tout comme *genre* serait le nom de ces noms qui, comme

¹⁴ Ed. Migne, *Patrologie latine* 64, 159A-C. Sur l'origine néoplatonicienne, ou plus précisément Porphyrienne de cette doctrine, voir Hoffmann (1999 : 225 sq.), qui note que cette analyse ne semble pas avoir de parallèle chez les grammairiens anciens (n. 1, p. 226). Sur les parallèles et différences entre Porphyre et Boèce, voir Ebbesen (1990 : 381 sq.).

¹⁵ *Ibid.* 159C :

Et est prima positio, ut nomina rebus imponerentur, secunda uero ut aliis nominibus ipsa nomina designarentur. Nam cum homo uocabulum sit subiectae substantiae, id quod dicitur homo, nomen est hominis, quod ipsius nominis appellatio est. Dicimus enim, Quale uocabulum est homo? et proprie respondetur: nomen. » [La première imposition est faite pour que les noms soient imposés aux choses, la seconde pour que ces noms désignent d'autres noms. En effet, puisque le vocable *homme* est celui d'une substance substrat, *homme* est le nom de l'homme et l'appellation de ce nom. Nous disons en effet: « de quelle sorte est ce vocable homme ? » et l'on répond correctement: « un nom »].

¹⁶ Voir Abélard, *Glossae super Praedicamenta Aristotelis*, éd. Geyer, pp. 112-113.

¹⁷ Voir notamment Ebbesen 1982.

animal, sont prédicables d'espèces seulement¹⁸. C'est ensuite par l'intermédiaire d'Avicenne que cette même idée va se trouver théorisée, à partir d'une distinction entre les noms dits de première *intention*, qui correspondent à l'appréhension et à la signification des choses (ex. *homme*) et les noms de seconde *intention*, qui correspondent à celles des choses déjà appréhendées, des concepts ou intentions premières (ex. *espèce, genre*, les universaux).

Bien que les noms de seconde imposition ne se confondent pas avec les noms de seconde intention, ils reposent également sur une distinction entre deux plans, puisqu'est toujours distingué un premier plan où le nom (et le concept de premier ordre) renvoie à une chose, et un second plan où le nom (et le concept de second ordre) renvoie (par prédication notamment) à une chose déjà appréhendée ou déjà nommée (donc au concept de premier ordre); c'est en ce sens qu'il existe une analogie entre les termes métalinguistiques et les termes métalogiques. Pour les Modistes, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, c'est précisément ce niveau méta- qui devra faire l'objet respectivement de la grammaire et de la logique.

4. Autonymie et querelle des universaux

Le XI^e siècle voit le début d'un mouvement de création d'écoles urbaines qui va culminer au siècle suivant. Dans ces écoles, on étudie ensemble la grammaire et la logique, ce qui veut dire qu'on commente ensemble Priscien, avec les *Institutiones*, et le corpus aristotélicien transmis par Boèce, à savoir ses traductions et commentaires des *Catégories*, du *De interpretatione*, de l'*Ysagoge* de Porphyre augmenté de ses propres monographies. Cette pratique de lecture de textes va susciter différentes questions, qui vont avoir un impact sur la constitution de la sémantique médiévale. Les commentaires de l'époque montrent bien que les maîtres sont perplexes devant l'interprétation de certains énoncés, que l'on trouve en grammaire, comme (1) et (2), ou en logique, comme (3-5) et constatent que les termes sujet n'y ont pas leur acception ordinaire, contrairement à (6).

Dans de nombreux cas ils sont conduits à se demander si l'on parle des noms, des choses, ou d'autre chose encore. Le cas de (3) est particulièrement difficile : qu'est-ce qui est une espèce, le nom *homme*, le concept d'homme, ou existe-t-il une « chose » réelle que partagent tous les hommes et qui permet de les désigner comme tels ? De même dans :

25. Animal est genus [animal est un genre]

qu'est-ce qui est un genre ? On sait qu'Aristote, dans les *Catégories*, distingue dix catégories, la substance d'un côté, divisée en substance première et substance seconde, et les neuf accidents. Mais que sont ces catégories ? des genres de l'être, des concepts, des mots ? Ces mêmes questions sont posées par l'*Ysagoge* de Porphyre que ce commentateur néoplatonicien a écrit en introduction aux *Catégories*. La fameuse querelle des universaux a commencé ainsi, par une interrogation sur l'objet et le mode de lecture des *Catégories*, et sur le point de savoir si les

¹⁸ *Ibid.* 176C- 177A ; voir Ebbesen (1990 : 383).

genres et les espèces sont des *res* ou des *voces*, si l'on devait faire de la dialectique c'est-à-dire « lire » les textes de dialectique - *in re* ou *in voce*, les tenants de cette seconde position, étant d'abord appelés des *vocales*, avant d'être ultérieurement désignés comme *nominales*¹⁹.

Abélard, écrivant dans les premières décennies du XIIe siècle, et lui-même d'abord un «vocaliste», a sans cesse été occupé par des questions de langage. Que ce soit pour comprendre les textes philosophiques et théologiques, ou pour saisir les raisons de contradictions entre des autorités contraires dans les écrits des Pères, il cherche toujours à discerner si un mot est pris dans son acception normale ou dans une acception dérivée, induite par le contexte ou l'intention de signifier. Une des erreurs majeures, qu'il ne cesse de dénoncer, est précisément la confusion entre discours sur les noms et discours sur les choses :

26. Ubi enim vocum natura secundum significationem aperitur, modo de vocibus, modo de rebus agitur, et frequenter harum nomina ad illas mutuo **transferuntur** [Lorsque l'on explique la nature des mots selon leur signification, on traite tantôt des mots, tantôt des choses, et fréquemment ces noms sont transférés des uns aux autres](*Super Porphyrium*, éd. Geyer, p. 30).
27. Saepe enim de re ad vocem et de voce ad rem translatio fit relationis, quod frequenter in Prisciano contingit [Il y a souvent en effet un transfert de relation du mot à la chose, et de la chose au mot, ce qui arrive fréquemment dans Priscien](*Super topica*, éd. Dal Pra, p. 277).

Certaines de ses formulations virulentes peuvent rappeler les méthodes critiques ou analytiques modernes, qui imputent aux fautes de langage les erreurs philosophiques. Ce type d'interrogation va conduire Abélard à introduire la notion importante de *translatio* ou transfert de sens. Relèvent des processus de transfert de sens, notamment, les usages métaphoriques et poétiques. Mais, et c'est ce qui nous intéresse, c'est sous ce chef qu'il va analyser les exemples de type (1-3). Son analyse de la *translatio* est inspirée du commentaire de Boèce sur le premier chapitre des *Catégories*. Retenons simplement ici un point important, qui va devenir essentiel dans la logique terministe. Lorsqu'un terme prend une acception différente de l'acception originelle, il importe de distinguer deux cas. Certains cas de transfert relèvent de l'équivocité, d'autres de l'univocité. Il y a équivocité à chaque fois qu'une nouvelle imposition se produit, et qu'est attribué à une chose le nom d'une autre chose. Par exemple, si je donne à un enfant le nom *Alexandre* que possédait déjà une autre personne, ce nom se voit appliqué de manière propre à deux individus, il est donc équivoque (ou homonyme). Par contre, si je fais un transfert, non par nécessité, mais, par exemple pour des raisons d'ornement, alors le nom ne prend pas définitivement une autre signification, mais ne le fait que pour un temps donné, et en général dans un contexte donné. Ainsi dans l'énoncé :

28. Auriga suum navis amisit [le bateau a perdu son conducteur]

le mot *auriga*, qui signifie ordinairement le conducteur de char, prend dans ce contexte particulier le sens de « conducteur de bateau ». Cet usage relève non pas de l'*equivocatio* (homonymie), mais de l'*univocatio*. L'*univocatio* est une variation de sens sans nouvelle imposition du mot, celui-ci gardant sa signification première. Ce phénomène va recouvrir différents cas de transferts, non seulement les usages autonymiques comme (1) *homo est*

¹⁹ Sur cette question, voir notamment Jolivet 1982, Iwakuma 1992, Libera 1996, Marenbon 1997.

disyllabum, mais aussi la double acception générique/particulière du nom comme dans l'exemple (6). Pour Abélard, il est clair que, sauf dans ce dernier cas, c'est le type de prédicat qui détermine l'acception dans laquelle le sujet doit être pris :

29. Sicut enim 'rident' per adiunctionem 'prata' mittit ad florere, cum dicitur 'prata rident' sed non ita, cum dicitur 'homo ridet', ita cum dicitur 'homo est vox' vel 'nomen' per adiunctionem predicatorum significantium voces tantum mittit 'homo', hec vox, ad se ipsam .. . [De même que *rient* se rapporte à la floraison, par l'adjonction de *les prairies*, quand on dit « Les prairies sont riantes », mais pas lorsqu'on dit « L'homme rit », de même lorsqu'on dit « *homme* est un son vocal » ou « un nom », par l'adjonction de prédicats signifiant des mots, le mot *homme* renvoie seulement à lui-même ...] (*Super Praedicamentorum*, éd. Geyer, p. 336).

Abélard, comme la plupart des médiévaux, considère que c'est le même son vocal²⁰ qui prend une acception particulière. Le mode de raisonnement est simple: si un mot a dans un contexte donné la signification qu'il a reçue par imposition, son usage est propre ; si ce n'est pas le cas, soit la signification attachée au son vocal relève d'une nouvelle imposition, et il y a équivocité; soit la variation sémantique est induite par le contexte ou la situation, ce qui correspond notamment aux emplois autonymiques et métalinguistiques, et il y a univocation, et usage impropre, puisque non conforme à l'usage ordinaire. Quand un mot est pris pour se signifier soi-même dans un énoncé, il est pris dans une acception qui n'est pas celle pour laquelle il a été institué²¹.

5. Les grammairiens et l'autonymie

Ces nouveaux grammairiens qui, à partir de la fin du XI^e siècle, commentent Priscien en connaissant leur Aristote, et qui ont beaucoup influencé Abélard, s'intéressent aux énoncés métalinguistiques qu'ils rencontrent dans les ouvrages qu'ils commentent ou qu'ils produisent, comme :

²⁰ Nous utilisons *son vocal* pour rendre le terme latin *vox*, qui est imprécis parce qu'il équivaut tantôt à l'expression vocale, ou au signifiant vocal (c'est-à-dire prononcé par un homme, capable d'émettre une « voix » grâce aux organes qu'il possède, trachée, poumons etc.), tantôt à l'expression vocale dotée de signification qui est proprement appelée *vox significativa*, et qui est donc le mot. Comme le terme *signum* d'ailleurs, *vox* équivaut donc tantôt au signifiant seul, tantôt au composé de signifiant et de signifié. Cette imprécision n'est naturellement pas sans effet sur les questions ici discutées.

²¹ *Petri Aelardi* (?), *Positio vocum sententia*, éd. Iwakuma (1992 : 66 & 67) :

... 'homo' quando est nomen sui ipsius in hac propositione ' "homo" est nomen' (non ibi nomen significat, ad hoc enim non fuit institutum, ibi enim est *materiale impositum*) [homme, quand il est le nom de lui-même dans cette proposition: homme est un nom [homme ne signifie pas « nom », parce qu'il ne lui fut pas imposé, et il est ici imposé matériellement] ;

ibid., p. 67 :

...'significativum' removeat voces non significativas, ut 'casus', 'forma', 'homo' quando est nomen sui ipsius (ut quando dicitur ' "homo" est nomen, non ad hoc institutionem habuit), et ceterae supradictae voces quando ponuntur in propositione [...Le mot *significativum* (dans la définition du prédicat) permet d'écarter les mots non significatifs, comme *cas*, *figure*, *homme* quand il est le nom de lui-même - comme quand on dit « *homme* est un nom », parce qu'il n'est pas institué pour cela...].

Ce dernier passage est intéressant parce qu'il place dans une même liste, comme usages non-significatifs, des termes métalinguistiques et l'usage autonymique de *homme*. Voir Rosier 1988, 1997, 1999 (et la bibliographie citée).

30. Nomi accidunt quinque [trad. non littérale: le nom a cinq accidents, litt.: au nom cinq arrivent]
31. Species accidit nomini [trad. non littérale: l'espèce [i.e. primitive et dérivée] est un accident du nom]

L'attention à la distinction entre nom et chose suscite des questions: le fait d'être primitif et dérivé est-il un accident de la chose que signifie, par exemple, les noms *mont* et *montagneux*, ou un accident de ces mots qu'on appelle *noms*, auquel cas le mot *nom* dans l'exemple (31) serait pris en imposition matérielle²² ? Ils sont ainsi amenés à opposer, dans la liste des accidents grammaticaux, ceux qui concernent les mots, et ceux qui concernent les choses qu'ils signifient; l'accident de la personne, par exemple, doit se distinguer en « personne vocale », qui renvoie aux marques linguistiques, telles qu'elles sont portées par les pronoms ou la déclinaison, et « personne réelle », qui renvoie à la distinction réelle des personnes que dénotent les pronoms, d'où l'ambiguïté, bien notée, d'un énoncé comme :

32. persona accidit pronomini [la personne est un accident du pronom]

C'est à cette époque qu'apparaît l'expression « *materialiter impositum* » (imposé matériellement), pour décrire des usages où le mot est mis, selon la description la plus commune du phénomène, « pour se signifier lui-même ». L'origine de cette expression est ainsi explicitée par Pierre Hélie, vers le milieu du XIIe siècle²³ :

33. ...vocalia quandoque se ipsa nominant, ut cum dicitur 'homo est nomen'. Hic enim non de homine loquimur sed potius de hoc nomine 'homo'. Et hoc appellabant Antiqui materiale impositum, quod quid sit ut intelligas, materiale impositum est vox representans seipsam, id est imposita ad loquendum de seipsa, et dicitur materiale impositum quia nomen, si ita contingit, representat materiam suam, id est vocem, que quasi materia preiacet, ut inde fiat nomen ex voce. Ex voce namque fit nomen per impositionem. Quod inde videri potest quia 'blicitrix' vox est tamen nondum nomen est, sed si alicui rei imponitur nomen erit [Les vocables parfois se désignent eux-mêmes, comme quand on dit « *homme* est un nom ». Ici en effet, ce n'est pas de l'homme que l'on parle, mais plutôt de ce nom *homme*. C'est ce que les Anciens appelaient *imposé matériellement*. Pour que tu comprennes ce que c'est : un son vocal est dit imposé matériellement quand il se représente lui-même, c'est-à-dire qu'il est imposé pour parler de lui-même. Et l'on dit *imposé matériellement* parce que le nom, dans ce cas, représente sa propre matière, c'est-à-dire le son vocal, qui est préexistante quasiment comme une matière, de telle sorte qu'à partir de ce son vocal le nom est formé. A partir de ce son vocal en effet est produit le nom par imposition. C'est ce qu'on peut voir avec *blicitrix* qui est un son vocal mais pas cependant encore un nom, et s'il est imposé à une chose, il deviendra un nom. (Pierre Hélie, *Summa super Priscianum*, ca. 1150, éd. Reilly, p. 193 :76 sq. ²⁴).

²² Voir *Notae Dunelmenses*, cit. par Hunt I, p. 23, n. 3.

²³ Les témoignages les plus anciens que nous avons trouvés datent des premières décennies du XIIe siècle, avec le passage d'Abélard (?) cité supra note 21, celui des *Notae Dunelmenses* (notes grammaticales sur Priscien) auquel nous référons à la note précédente ; deux attestations se trouvent dans un commentaire anonyme sur Priscien qui remonte à la génération avant Abélard (voir C.H. Kneepkens 1977a, p. 181, n. 97). La référence aux *Antiqui* dans le passage de Pierre Hélie tend à confirmer que l'introduction de cette expression remonte aux grammairiens de la génération antérieure (début XIIe). On signalera aussi le passage suivant du *Metalogicon* de Jean de Salisbury, qui étudia à Paris entre 1136 et 1148, car ce passage reprend les termes du *De dialectica* d'Augustin, mais en omettant précisément le *verbum* : « Est autem res de quo aliquid, dicibile quod de aliquo, dictio quo dicitur hoc de illo. Interdum tamen dictionem rem esse contingit, cum idem sermo ad agendum de se assumitur, ut in his que preceptores nostri materialiter dicebant imposita et dicibilia ; quale est: '*homo est nomen*', '*currit est verbum*' » (*Metalogicon* III 5).

²⁴ Cf. De Rijk I : 109; Kneepkens 1977a : 181.

34. Appellat autem antiqui materiale impositum, quando nomen imponitur ad agendum de sua materia, id est, de ipsa voce, ut cum dico, 'Homo est nomen', ibi hoc nomen 'homo' est materiale impositum, quia imponitur ad agendum de sua materia, id est, de ipsa voce, quia vox est materia nominis. Impositio vero facta ad significandam quasi formam nominis que additur ipsi voci [Les Anciens disent qu'un nom est imposé matériellement, quand il est imposé pour être pris pour sa matière, c'est-à-dire, pour le son vocal lui-même, comme quand je dis « Homme est un nom », ici le nom homme est imposé matériellement, parce qu'il est imposé pour traiter de sa matière, i.e. pour le son vocal lui-même, puisque le son vocal est la matière du nom. Mais l'imposition est faite pour signifier ce qui est comme une forme du nom, qui est ajoutée au son vocal] (*ibid.*, p. 914: 17 sq.)

Ces passages font bien comprendre la motivation originelle de l'expression *materialiter impositum*, qui réside dans l'idée que le processus d'imposition débute par le choix d'une *matière vocale* (*vox*) articulée, à laquelle dans un second temps est associée une *forme* qui est la signification. Cette conception platonicienne se greffe sur un reste d'analyse stoïcienne, transmise de manière déformée par Boèce. Les Stoïciens distinguent en effet trois niveaux : *phone*, *lexis*, *logos*. La *phone* est un pur son, la *lexis* est un son vocal articulé, le *logos* est un son vocal articulé doté de signification. Le choix de l'exemple *blictrix* témoigne bien de cette inspiration, puisque, avec *blituri* ou *buba*, il s'agit précisément d'une *lexis*, d'une expression qui n'a pas encore reçu de signification, mais qui n'est pas un simple bruit²⁵. Il semble ainsi qu'on ait utilisé l'expression *materialiter impositum* pour un type d'usage où le mot est pris dans un énoncé comme s'il n'avait pas encore reçu de signification, comme s'il en était resté au premier niveau de l'imposition de sa matière : pour reprendre la terminologie stoïcienne, on pourrait dire qu'on aurait un *logos* qui fonctionnerait comme s'il était encore une *lexis*, ou, en d'autres termes, ce serait un signe utilisé pour signifier sa seule expression, comme si elle n'était pas (ou n'avait pas été) associée à un contenu. Les formulations pour décrire ce type d'usage sont toujours imprécises ou maladroitement, donc en fait inexactes, comme l'a relevé J. Rey-Debove : on dit souvent que le nom est pris « pour se signifier lui-même », que « ce qui est imposé et ce à quoi est fait l'imposition est identique ou encore que « le signifiant et le signifié sont identiques ». Cette conception naïve sera critiquée au siècle suivant, notamment par Roger Bacon (voir *infra*, par. 9).

Les grammairiens de la seconde moitié du XIIe siècle consacrent de nombreuses pages à ces constructions où une expression est prise en imposition matérielle. Ainsi, certains auteurs distinguent :

35. Hoc nomen 'homo' est nomen appellativum [ce nom *homme* est un nom appellatif]
36. 'Homo' est nomen appellativum [*homme* est un nom appellatif] (Robert Blund, fin XIIe, éd. Kneepens 1977a, p. 91)

Si dans (36), *homo* « suppose bien pour lui-même et se signifie lui-même », ce n'est pas le cas, remarque-t-on, dans (35) où le nom est en apposition, et ne peut être pris *materialiter* puisqu'il ne signifie rien.

Un problème très fréquemment discuté, où intervient cette notion de *materiale impositum*, est celui de la construction avec le vocatif :

²⁵ Diogène Laërce, *Vie des philosophes* VII, 57 (voir Long et Sedley, *Les philosophes hellénistiques* II, trad. fr., p. 85).

37. Ego vocor Socrates [je m'appelle *Socrate*]

38. Ego vocor hoc nomine Socrates [je m'appelle par ce nom *Socrate*]

En effet, il est clair qu'on s'appelle par un nom, et que cette phrase signifie que je m'appelle par le nom *Socrate*, le nom *Socrate* étant mis pour le nom lui-même. Mais par ailleurs, cette construction est analysée comme analogue à :

39. Ego sum Socrates [je suis *Socrate*]

à savoir comme une construction intransitive, qui implique une identité référentielle entre le sujet et l'attribut, laquelle est d'ailleurs marquée par un cas identique, le nominatif. Or ceci exclut que *Socrates* soit *materialiter positum*, puisqu'il ne serait alors pas pris de manière significative et n'aurait pas de référence, rendant la coréférence entre sujet et attribut impossible, ce qui conduit certains à conclure qu'il est effectivement pris significativement (*significative positum*)²⁶. En raison de ces difficultés d'autres grammairiens inventent un mode de référence qui n'est ni matériel, ni significatif, mais « intermédiaire », et qu'ils appellent *nuncupatif* : « le nom propre se présente dans l'énoncé, comme signe de la nomination » (*Presentat enim se nomen proprium in oratione, ut nota sit nominationis*) (Robert Blund, éd. Kneepkens (1977a/III : 51)).

On peut aussi signaler des discussions sur des exemples de connotation autonymique, parfois assimilés à ces usages en *imposition matérielle*, comme :

40. Marcus currit, Marcus dico Tullius [Marcus court, je dis *Marcus* c'est-à-dire *Tullius*]

ou encore :

41. Video Marcum idest Tullium

qui veut dire « je vois l'individu Marc, et ce nom Marc signifie la même chose que ce nom Tullius (= Cicéron) »²⁷.

Ces grammairiens s'interrogent de manière approfondie sur le *statut* du terme pris en usage autonymique (*materiale impositum*) dans la phrase. Un grammairien de la fin du XII^e siècle conclut une discussion assez longue sur ce point en disant qu'un nom *materialiter positum* « n'est pas une partie du discours, parce que sans lui l'énoncé est correct et capable d'engendrer une intellection ». Il est clair qu'il a ici en tête des exemples comme :

42. Hoc nomen 'homo' est masculini generis [ce nom 'homme' est du genre masculin].

Au XIII^e siècle, certains auteurs diront à l'inverse que le fait que d'être utilisé *materialiter* modifie la nature grammaticale de l'expression, lui « donnant la nature d'un nom », ce qui lui permet d'en occuper la fonction (par exemple d'être en position sujet) même s'il n'en possède pas les attributs distinctifs (comme le cas)²⁸. Siger de Courtrai, au début du XIV^e siècle, tentera de proposer une solution modiste au sophisme :

²⁶ Voir la longue discussion dans la *Summa super Priscianum* de Pierre Helie, éd. Reilly, p. 913-915, à propos de « *Quis vocatur ille ?* ». Voir aussi Ralph de Beauvais, éd. Kneepkens (1991 : 10) ; glose '*Licet multi in arte*', Kneepkens (1977a : 658) (différentes opinions); cf. *ibid.* p. 180 *sq.*; Robert Blund, éd. Kneepkens 1977a/III.

²⁷ *Glosulae in Priscianum*, cit. par Hunt I, p. 18, n. 4 ; Robert Blund, éd. Kneepkens (1977a/III : 57).

²⁸ *Glosa 'Admirantes'* sur le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, cité par Thurot (1869 : 385-386).

43. Amo est verbum [*j'aime* est un verbe]

qui semble susciter une infraction au principe que « des opposés ne peuvent pas se vérifier du même sujet » puisque la suivante, où *nomen*, considéré comme opposé à *verbum*, est tout aussi vraie :

44. Amo est nomen [*j'aime* est un nom²⁹]

La solution, complexe, repose à nouveau sur l'idée d'une équivocité provenant d'une double imposition, une imposition première, par laquelle *amo* est imposé à une certaine chose sous un mode verbal, et une seconde, par laquelle *amo* est imposé au « tout composé du son vocal, du signifié, et des modes de signifier », et qui lui confère une nature nominale. Les prédicats de (43) et (44) renvoient à différentes parties de cet « agrégat », ce qui explique que les deux propositions peuvent être vraies³⁰.

6. Les Réfutations Sophistiques

L'arrivée des *Réfutations Sophistiques*, au milieu de la première moitié du XII^e siècle, a donné un nouvel élan aux recherches linguistiques, déjà bien assises sur le socle des commentaires sur la *logica vetus* et les *Institutiones* de Priscien. Ce texte d'Aristote a pour objet les erreurs de raisonnements (*fallaciae*) qui conduisent à produire des paralogismes, syllogismes corrects dans leur structure mais non concluants. Or on y lit d'emblée que l'une des erreurs vient de ce « qu'il n'est pas possible d'apporter dans la discussion les choses elles-mêmes » et que pour cette raison « nous devons nous servir de leurs noms comme de symboles », avec pour conséquence que « nous supposons que ce qui se passe dans les noms se passe aussi dans les choses » (*R.S.* 165a). Cette affirmation, ainsi qu'une autre, dans le chapitre sur le solécisme (174a7), à savoir que « homme est un nom et une chose » (voir (71) *infra*) donnera matière à d'intéressants commentaires sur les erreurs produites dans les nombreux cas où nous croyons parler des noms en parlant des choses ou inversement – nous retrouvons dans ce nouveau cadre les préoccupations déjà rencontrées chez Abélard³¹.

La classification proposée par Aristote mériterait d'être reprise ici, pour montrer comment s'y insèrent, difficilement, les réflexions sur les transferts de sens et les usages autonymiques de

²⁹ Il faudrait naturellement indiquer typographiquement la différence entre (43), qui est de niveau 2, et (44), qui est de niveau 3, par exemple: *j'aime* est un verbe (où on parle du mot) opp. à */j'aime/* est un nom (où on parle de l'autonyme), ou, dans la notation avec guillemets que nous n'avons pas utilisée ici: 'j'aime' est un verbe opp. à « j'aime » est un verbe.

³⁰ Siger de Courtrai, *Sophisme 'Amo' est verbum*, éd. Pinborg (1977 : 41-49).

³¹ Le passage du cadre ancien de la *logica vetus* à celui de la *logica nova* est manifeste, par exemple, dans cet extrait d'un des premiers commentaires (anonyme) sur les *R.S.* (147a7): « *Homme est une chose et un nom*, c'est-à-dire que au moyen du nom *homme* on peut parler de la chose ou du nom par transfert ; en effet il y a deux sortes d'usage en imposition matérielle, l'un grammatical, l'autre dialectique ; grammatical, quand nous parlons d'un mot (*vox*) au moyen de lui-même, par exemple « *poète* est un nom », dialectique quand nous parlons d'une chose de manière transférée (*translative*), par exemple « *poète* est un accident » » (éd. de Rijk 1962 : 237) ; voir aussi le commentaire édité par S. Ebbesen, dans les *Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin* de Copenhague, n° 34, 1979, p. 27.

la période précédente³². On peut simplement retenir qu'ils vont continuer à être analysés comme relevant de l'*univocatio*, c'est-à-dire d'un changement d'acception qui ne modifie pas la signification :

45. Univocatio est manente eadem significatione variata nominis suppositio [L'univocation se produit quand il y a variation de la supposition du terme, la signification restant la même] (*Fallacie Parvipontane*, éd. De Rijk 1962 : 562).

Un des premiers commentaires sur les *Réfutations Sophistiques* propose une tripartition de l'*univocatio*, dont le premier type nous intéresse ici :

46. Sunt autem tres species univocationis. Prima est quando aliqua dictio sumitur ad agendum de se vel de suo significato. De se ipsa ut cum dicitur « 'magister' est nomen » ; hic enim transsumitur hoc nomen 'magister' ad agendum de se. Et hec est proprie *transumptio gramaticorum*. Transsumitur ad agendum de suo significato ut cum dicitur: « 'homo' est species » ; et hec est *transumptio dialecticorum*. [Il y a trois types de l'univocation. Le premier se produit quand un mot est pris pour porter sur lui-même ou sur son signifié. Pour lui-même, comme quand on dit « maître est un nom »; ici en effet on transfère le nom maître pour qu'il porte sur lui-même. C'est ce qui est proprement le *transfert des grammairiens*. Il y a transfert de sorte que le mot porte sur son signifié comme lorsqu'on dit: « homme est une espèce », et ceci est le *transfert des dialecticiens*] (*ibid.*).

Ce texte montre bien ici comment on a intégré dans une typologie des variations d'acceptions, des phénomènes originellement relevés à partir de la lecture des textes faisant autorité, et notamment en logique et en grammaire. Les commentateurs sur les *Réfutations Sophistiques* donneront de très nombreux exemples de paralogismes dont le défaut vient de tels « transferts » illégitimes de la chose au nom ou inversement. L'exemple suivant montre à nouveau le problème posé par l'absence d'article en latin (à noter que la majeure est une définition du *De interpretatione* d'Aristote) :

47. Verbum est quod consignificat tempus / sed verbum est nomen bissillabum / ergo quoddam nomen bissillabum consignificat tempus [le verbe est ce qui consignifie le temps / or *verbe* est un nom dissyllabique / donc il y a un nom dissyllabique qui signifie le temps] (*Summa sophisticorum elenchorum*, éd. De Rijk 1962 : 297).
48. Homo est nomen / sed omnis homo est animal / igitur quoddam animal est nomen [*homme* est un nom / or tout homme est un animal / dont il y a un animal qui est un nom] (*ibid.*)³³

³² *Fallacie Parvipontane*, éd. de Rijk (1962 : 561) ; voir *ibid.*, p. 176 pour le classement sous la *fallacia figure dictionis*.

³³ *Summa sophisticorum elenchorum*, éd. De Rijk (1962 : 297) : « *Verbum est quod consignificat tempus / sed verbum est nomen bissillabum / ergo quoddam nomen bissillabum consignificat tempus*. Non sequitur quia, cum dico '*verbum est quod consignificat tempus*', ibi hoc nomen '*verbum*' proprie accipitur pro appellatione verborum. Sed cum assumo: '*verbum est nomen bissillabum*', accipitur improprie, idest transfertur ut appellet semetipsum. Et hec talis translatio vocatur a quodam sapiente materiale impositum, idest **materia que (qua ?) est imposita nostre locutioni**, quia cum volumus loqui de aliquo nomine et hoc non possumus facere per aliud nomen, necessitate igitur coacti sumpsimus illud nomen pro materiali imposito et per illud agimus de semetipso. Et hoc sophisma potest fieri in omnibus nominibus, quia omne nomen significat principaliter id cui est impositum ; potest tamen transferri ad significandum semetipsum, ut ita dicamus : *homo est nomen / sed omnis homo est animal / igitur quoddam animal est nomen*. Non sequitur. Cum enim dico: '*homo est nomen*', ibi accipitur '*homo*' ita quod est materiale impositum, idest improprie. Sed cum dico: '*omnis homo est animal*', ibi accipitur proprie, idest secundum quod appellat omnes homines. Et ideo non sequitur conclusio. [Le verbe est ce qui consignifie le temps/ or le verbe est un nom dissyllabique/ donc il y a un nom dissyllabique qui consignifie le temps. Ce n'est pas concluant, parce que, quand je dis « le verbe est ce qui consignifie le temps », ici le nom *verbum* est pris au sens propre pour ce que dénote le verbe. Mais quand je dis dans la mineure: « *verbe* est un nom dissyllabique », il est pris de manière improprie, il est en effet transféré pour se dénoter lui-même. Et un tel transfert est appelé par un certain savant *imposé matériellement*, c'est-à-dire à la matière à laquelle est imposé

Une discussion intéressante, et suscitée par la typologie aristotélicienne, va porter sur le point de savoir si cette acception est strictement induite par le contexte, ou si elle constitue une propriété fondamentale et intrinsèque de tout terme, qui se voit révélée par le contexte.

7. La supposition matérielle dans la logique terministe

La logique terministe, qui va se développer à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, traite des propriétés sémantiques des *termes*, c'est-à-dire des mots en tant qu'ils sont dans un contexte propositionnel donné. Tout nom possède par institution une signification, et, en tant que terme utilisé dans un contexte donné, possède une *suppositio* ou référence. La vérité d'une proposition impose de déterminer ce pour quoi suppose le terme. Trois grands types de supposition sont généralement acceptés, dont les deux premiers correspondent respectivement à la *translatio grammaticorum* et à la *translatio dialecticorum* de la période antérieure :

- la supposition matérielle, ex. (1) ou (2)
- la supposition simple, ex. (3) (4) ou (5)
- la supposition personnelle, qui correspond à tous les usages référentiels d'un terme, comme (6).

Au XIV^e siècle, certains auteurs ne retiendront plus que deux types de supposition, matérielle et personnelle, et d'autres ne garderont plus que la supposition personnelle, arguant que dans toute proposition, le sujet doit, pour conserver ses propriétés de *terme*, être pris de manière significative³⁴.

Le logicien anglais Guillaume de Sherwood (milieu XIII^e) propose la définition suivante : la supposition est dite matérielle quand le mot suppose soit pour le son vocal pris absolument, soit pour le mot en tant que composé de son vocal et de signification, ce qui correspond respectivement à nos exemples (1) et (2). On garde généralement l'idée que le terme est pris en supposition matérielle quand on a un prédicat métalinguistique, ou en termes médiévaux, de seconde imposition ou de seconde intention³⁵.

Guillaume d'Ockham précise que la supposition matérielle peut être celle de termes, comme celle de propositions, et dans les mêmes conditions, à savoir quand le prédicat est métalinguistique, ex.:

49. Homo est animal est propositio vera [*l'homme est un animal est une proposition vraie*].

notre langage, parce que quand nous voulons parler d'un nom, et que nous ne pouvons pas le faire au moyen d'un autre nom, poussés par la nécessité nous prenons ce nom pour ce à quoi il est imposé matériellement (?) et nous l'utilisons pour parler de lui-même. Et ce sophisme peut se produire avec tous les noms, puisque tout nom signifie principalement ce à quoi il est imposé ; il peut néanmoins être transféré pour se signifier lui-même, par exemple: *homme* est un nom/ tout homme est un animal/ donc il y a un animal qui est un nom. Quand je dis « *homme* est un nom », ici *homme* est pris de sorte qu'il soit imposé matériellement, c'est-à-dire improprement. Mais quand je dis « tout homme est un animal », ici il est pris proprement, puisqu'il dénote tous les hommes. Et donc la conclusion ne suit pas des prémisses.]

³⁴ Voir Maierù (1972 : 289 et 298).

³⁵ Voir Maierù (1972 : 286).

50. Hominum currere est verum [*que l'homme courre* (proposition infinitive) est vrai] (Ockham, *Somme de logique*, chap. 67).

Chez des auteurs plus tardifs comme Ockham précisément, la définition commune selon laquelle le terme est pris en imposition ou en supposition matérielle « quand il se signifie lui-même » est remise en cause. Il note à juste titre que l'on a une supposition *personnelle* dans un exemple comme :

51. Omne nomen vocale est pars orationis [tout nom vocal est une partie du discours] (*ibid.*, chap. 64).

En effet, *nomen* suppose pour tous les mots qui sont des noms, mais du fait qu'il est imposé précisément pour signifier des mots (en d'autres termes il est codé pour cela) il suppose personnellement. Un terme métalinguistique peut donc tout à fait être pris en supposition personnelle. Il critique de ce fait la définition ancienne selon laquelle la supposition est personnelle « quand le mot suppose pour une chose », pour lui en substituer une nouvelle: « la supposition est personnelle lorsque le terme suppose pour son signifié, que celui-ci soit une chose en dehors de l'âme, un son vocal, un concept, qu'il soit un mot écrit ou quoi que ce soit d'autre qu'on puisse imaginer », qu'il complète par une clause sur laquelle nous reviendrons « et de manière significative »³⁶. Par contre un exemple comme (2) est bien en supposition matérielle, puisque *homo* suppose pour lui-même comme mot, ce qu'il n'a pas été imposé pour signifier (chap. 64, voir Normore 1997).

Ockham établit par ailleurs une distinction entre deux types de cas, pour montrer qu'il peut y avoir supposition matérielle même quand le terme ne suppose pas exactement « pour lui-même ». Dans le premier cas, illustré par les exemples (49) et (52-53), l'expression suppose effectivement pour elle-même, c'est-à-dire pour une expression équiforme :

52. Hominis est genitivi casus [*de l'homme* est un génitif]

53. Legit est verbum [*il lit* est un verbe]

puisque les expressions qui sont sujet : *hominis*, *legit*, ou la proposition *homo est animal* dans (49) supposent exactement pour ces termes et cette proposition. Dans le second cas, le terme a une supposition matérielle parce qu'il suppose pour un son vocal ou écrit, même si ce n'est pas pour ceux qu'il signifie :

54. Animal praedicatur de homine [*animal* est prédiqué de *homme* (ab^f)]

55. Hominem currere est verum [*que l'homme courre* est vrai].

56. Homo praedicatur de asino in obliquo [*homme* (n^f) est prédiqué de *âne* à un cas oblique]

Dans (54) *homine* est en supposition matérielle, bien qu'il ne suppose pas pour lui-même, à savoir pour le mot *homine*, mais pour le mot *homo*, puisque *animal* est prédiqué de *homo*, dans la proposition : *homo est animal*. Il en va de même pour (55) *hominem currere* suppose pour la proposition *homo currit*, puisque c'est celle-ci qui est vraie, et non la proposition infinitive.

³⁶ J. Rey-Debove a bien mis en lumière cette différence entre les exemples comportant des prédicats métalinguistiques, comme « *jamais* est un adverbe », qui est de niveau 2 (on parle de quelque chose qui se trouve être un mot et non une chose), et « */jamais/* est un nom masculin », qui est de niveau 3 et où *jamais* est véritablement autonome (on parle de quelque chose qui est le nom du mot *jamais*) (1997 : 44 sq. et 113 sq.).

Dans (56) enfin *homo* ne suppose pas pour *homo* mais pour *hominis*, puisque c'est bien du génitif *hominis* qu'il est vrai de dire qu'il se prédique, à l'oblique, du sujet *asinus*, dans la proposition: *asinus est hominis* (litt.: "un âne est à l'homme (df)", i.e. "l'homme a un âne"). L'expression autonome (ex. *homine*) et celle pour laquelle elle suppose (ex. *homo*) ne sont pas des équiformes, mais sont des « cas » du même lexème. Dans la logique du XIVe siècle, en raison de ces types d'exemples, on complètera souvent la définition en disant que l'on a supposition matérielle « quand le terme est pris pour lui-même ou pour quelque chose qui est lui semblable par la forme orale ou écrite »³⁷. Les deux types que distingue Ockham ont pour origine la double possibilité, que nous avons notée, de décliner l'autonome au cas voulu par la construction ou de le garder au nominatif.

La clause selon laquelle il s'agit d'un usage significatif (cf. « *tenetur non significative* »), que nous avons lue chez Ockham, mais qui est généralement admise avant lui, fait difficulté. Cette clause est d'abord introduite pour exclure de la supposition matérielle des exemples comme :

57. Omnis vox profertur [toute expression vocale est proférée]
 où *vox* suppose pour le son vocal, mais où précisément il le fait de manière significative, puisque ce mot a été institué pour signifier des sons vocaux. Mais deux conséquences peu souhaitables en découlent. D'une part, cette clause entraîne ce qui a été appelé « l'implication d'agrammaticalité » (Karger 1982), puisque ne peut être sujet d'une phrase qu'un *terme*, c'est-à-dire une expression linguistique significative, problème que nous retrouverons plus bas ; d'autre part et surtout que, dans le cadre de la logique terministe, un terme ne peut dénoter ou « supposer pour » une chose que si celle-ci fait partie de ses signifiés originels : ainsi *homo* ne peut dénoter un homme particulier dans une phrase comme (6), que parce que ce mot a été imposé pour signifier des hommes. Si donc *homo* devait « supposer pour » le mot *homo* il faudrait que celui-ci compte parmi ses signifiés potentiels – autrement dit qu'il ait été « codé » pour cela, ce qui, d'une part n'est jamais explicitement posé comme tel, et d'autre part est contradictoire avec le fait de dire que la supposition matérielle est non-significative. Comment donc un terme pourrait-il supposer pour quelque chose qu'il ne signifie pas ? Différentes solutions ont été proposées au XIVe siècle par des logiciens qui avaient bien perçu cette dernière difficulté. Sans rentrer dans les détails, on peut dire que ces solutions ont visé soit à défendre l'idée que la supposition matérielle était bien une supposition personnelle, et correspondait donc à un usage significatif, soit à trouver une manière de dire que tout terme possède, grâce à son association à deux concepts distincts, deux types de signifiés distincts, l'un conventionnel, l'autre

³⁷ Cf. Thomas Maufelt (ca. 1330) ou les autres auteurs cités par Read (1999 : 10).

« naturel »³⁸, qui sont le fondement de deux usages référentiels distincts, le premier dénotatif, le second autonymique³⁹.

8. La coréférence

La supposition matérielle se voit accorder, dans les traités terministes, une attention moindre que les différents modes de la supposition personnelle. Elle intervient de manière particulièrement intéressante quand on étudie le phénomène de la coréférence. La coréférence ou *relatio* est soumise à une règle simple, empruntée à Priscien, selon laquelle l'antécédent et le relatif supposent pour la même chose, comme dans :

58. Homo currit et ille disputat [un homme court et il discute]

Deux interprétations de cette règle sont données.

(1) Soit on considère que le relatif et l'antécédent réfèrent aux mêmes personnes ou objets. Ceci impose que l'antécédent et le relatif dénotent des personnes, donc (a) qu'ils soient en supposition personnelle, puisque ne peut être anaphorisé qu'un antécédent qui a une référence personnelle discrète et (b) qu'ils dénotent la même personne. Cette seconde condition est enfreinte par exemple dans l'exemple suivant, où l'antécédent et le relatif sont en supposition personnelle discrète mais ne dénotent pas la même personne :

59. Mulier quae damnavit salvavit [la femme qui damna sauval

où l'individu que dénote l'antécédent = Marie n'est pas identique *in numero* à celui par lequel la damnation est arrivée = Ève; c'est une femme de la même espèce, mais non la *même* femme, qui damna et sauva. La condition (a) est enfreinte dans tous les cas où l'antécédent n'est pas dans un contexte lui permettant d'avoir une acception référentielle, comme par exemple dans un contexte que nous appelons opaque, après des verbes comme *promettre* ou *souhaiter* :

60. *Iste desiderat sanitatem et illa est [*il désire la santé, et elle est présentel

Mais c'est le cas également quand l'antécédent est en supposition simple ou en supposition matérielle :

61. *Homo est species et ipse est [*l'homme est une espèce et il (n^f) existe]

62. *Magister est nomen et ipse legit [**maître* est un nom et il (n^f) lit]

L'anaphore est également impossible quand l'antécédent fait partie d'un *dictum* :

63. *Verum est Socratem; currere et ipse; movetur [*Il est vrai que Socrate court et il est mu]
(*Tractatus de univocatione monacensis*, éd. De Rijk 1967 : 350)

³⁸ Est « naturelle » toute signification qui ne résulte pas d'un acte volontaire d'institution, mais où l'association du signifiant et du signifié repose sur des relations naturelles qui peuvent par exemple être de type causal (ex. de la fumée et du feu), ou de type représentatif (ex. de l'image et de ce qui y est représenté).

³⁹ Voir Read 1999 qui insiste bien sur « l'incohérence de cette idée d'une supposition nonsignificative » ; Karger 1982. On notera qu'un logicien tardif, Paul de Pergula, qualifie le signifié autonymique de « signifié matériel », et dit qu'on ne peut y référer qu'en utilisant le « signe matériel » qu'est l'article *ly* : le signifié matériel de *homo* est "*ly homo*" – l'article a ici une pure valeur de marque, sans retenir la valeur anaphorique qu'il avait en plus à l'origine.

La proposition infinitive *Socratem currere* est le nom du *dictum* (contenu propositionnel), et équivaut à un nom propre (voir *infra*) ; les noms qui le constituent n'ont pas plus de valeur que des syllabes d'un nom. D'où la règle: « A aucun mot placé dans le nom du *dictum* ne peut être fait d'anaphore à l'aide d'un pronom situé à l'extérieur de ce nom du *dictum* » (*ad nullam dictionem in appellatione dicti positam potest fieri pronominalis relatio extra appellationem dicti posita, ibid.*). Par contre il est possible qu'un relatif soit dans l'*appellatio dicti* et que l'antécédent soit à l'extérieur, par exemple :

64. De Socrate est verum ipsum esse [De Socrate il est vrai qu'il est]

(2) Selon d'autres auteurs, la règle de coréférence a une application plus large : il faut que l'antécédent et le relatif aient le même mode de supposition. Cette condition ne peut être respectée que si les contextes des phrases dans lesquelles ils fonctionnent le leur permettent, puisque, nous l'avons dit, le mode de référence du terme est conditionné par ce contexte. En effet, la relation anaphorique revient à attribuer à l'antécédent le prédicat dont le terme relatif est sujet ; ce prédicat doit donc être du même type que celui de l'antécédent afin qu'il n'y ait pas conflit, en termes de modes de supposition, entre les deux prédications. Pour le logicien du XIII^e siècle Lambert d'Auxerre, ceci se produit dans trois cas principaux, correspondant aux trois types de supposition :

65. supposition matérielle: homo est disyllabum et istud est communis generis [*homme* est un dissyllabe et cela/il est de genre commun]

(noter le neutre *istud* – l'édition hésite sur *disyllabum/-us*)

66. supposition simple: homo est species et istud est specialissimum [*homme* est une espèce et cela/il (neutre) est spécialissime]

67. supposition personnelle: homo currit qui disputat (*Summa Lamberti*, éd. Alessio, p. 240)

Par contre si le prédicat attribué au relatif est tel qu'il lui confère un mode de référence différent de celui de l'antécédent, la phrase est fautive, ex :

68. *Homo est disyllabum et iste currit [**homme* est un dissyllabe et il (masc.) court] (ibid.)

69. *Homo est dignissima creatura quod apud Grecos est nomen commune [**l'homme* est la créature la plus digne, ce qui chez les Grecs est un nom commun]

Pour ce qui nous intéresse ici, à savoir la supposition matérielle, on peut retenir deux points. D'abord, nous avons vu que des explications différentes sont données à propos d'un exemple comme (61) : il peut être déclaré inacceptable soit parce que l'antécédent est en supposition matérielle, soit parce que l'antécédent et le relatif n'ont pas le même mode de supposition. Les auteurs ne sont pas tous d'accord pour admettre qu'un terme pris en supposition matérielle puisse être anaphorisé. Les tenants d'une réponse affirmative peuvent arguer que, en supposition matérielle, le terme suppose pour lui-même, comme nom, et a donc une supposition discrète, même si elle n'est pas personnelle, puisqu'il ne dénote pas des individus⁴⁰. Ils reformulent alors la règle d'anaphore en disant qu'il peut y avoir anaphore « propre » ou « personnelle » quand le relatif et l'antécédent dénotent la même chose *ou* sont

⁴⁰ La reformulation ockamiste de la définition permet de résoudre cette difficulté, voir *supra*.

mis pour le même nom, ce qui vaut aussi bien quand l'anaphorique est un *nom* (ex. *qui*, selon les catégories médiévales) que quand il est un pronom (ex. *ille*) :

70. Anthropos est grecum vocabulum quod interpretatur homo [*homme* est un mot grec qui signifie "homme"]
71. Musa est nomen appellativum et illud declinatur sic [*muse* est un nom commun et il se décline ainsi] (*Summa de relativis*, éd. par Kneepkens 1977b : 21)

La *relatio personalis* s'oppose à la *relatio simplex*, qui se produit à chaque fois que l'antécédent et le relatif ne dénotent pas la même chose, même s'ils sont tous deux en supposition personnelle, comme dans l'exemple (58). A propos des exemples comme (64) (*homo est dissillabum et istud est communis generis*), un logicien anglais du début du XIV^e siècle, Gauthier Burley, remarque qu'il n'est pas vrai de dire que l'antécédent et le relatif ont le même mode de supposition. En effet dans la première proposition, l'antécédent *homo* est bien en supposition matérielle, mais pas le relatif dans la seconde, sinon *istud* serait pris pour référer à lui-même en tant que pronom neutre. Ceci implique que le prédicat ne confère pas au terme relatif d'être pris en supposition matérielle, comme il le fait pour un sujet qui n'est pas un terme relatif. La règle devrait donc stipuler que le relatif doit avoir le mode de supposition qu'aurait l'antécédent s'il était mis à sa place. Cette formulation maladroite revient finalement à dire qu'est attribué au sujet *homo* le prédicat complexe: « – *est dissillabum* et – *est communis generis* », ce qui serait plus conforme à une analyse moderne. Un autre auteur fait d'ailleurs remarquer que le relatif ne peut être en supposition matérielle, car sinon il équivaldrait à un nom propre, donc à un terme *absolu*, et non à un terme *relatif*. Ce type de remarque montre bien que les écueils d'une conception qui tient les anaphoriques pour des termes référentiels et non des variables, conception critiquée par Geach⁴¹, ont été entrevus, et que les usages autonymiques ont pu fonctionner comme des révélateurs⁴².

9. Buba est vox significativa

72. Homo et album est res et nomen [homme, et blanc, est une chose et un nom](Aristote, *Réfutations Sophistiques* 174a9)

Cette maxime d'Aristote, d'abord simplement allouée pour expliquer que certains solécismes portent sur les choses (ex. *la bœuf*, où l'on attribue le genre féminin à un objet masculin), d'autres sur les noms (ex. *musa* qui en raison de sa forme, est considéré comme un féminin), va ensuite être systématiquement citée dès qu'il s'agit d'usage autoréférentiel. Ainsi Roger Bacon, dans son original *De signis* (1268), explique-t-il, en la mentionnant, que non seulement les signes linguistiques, mais tout signe peut se signifier lui-même, en prenant l'exemple du pain que le boulanger met à la devanture de sa boutique pour signaler qu'il s'y vend du pain. Il s'élève contre l'opinion commune que dans ce cas le signifiant et le signifié seraient identiques : l'on a bien une même matière (matière sonore dans le cas d'un mot, matière organique dans celui du

⁴¹ Voir Geach 1962.

⁴² Voir Rosier 1987 où l'on trouvera les références des analyses mentionnées.

pain) mais elle est affectée de deux modalités d'existence ou *rationes* différentes : la substance du pain exposée à la fenêtre est le signifiant ; et en tant qu'elle est considérée comme objet qui peut être vendu, il s'agit du signifié⁴³.

Une discussion, qui pourra a priori étonner un moderne mais qui constitue en fait le point nodal de la compréhension du phénomène de l'autonymie, se développe à ce propos durant la seconde moitié du XIII^e siècle pour déterminer si un mot « qui se signifie lui-même » « signifie naturellement ou conventionnellement », une distinction qui renvoie au premier chapitre du *De Interpretatione* d'Aristote. La discussion se concentre sur un exemple emprunté lointainement aux Stoïciens et transmis via Boèce, celui du son vocal *buba* (équivalent à *blictrix*), qui est articulé, c'est-à-dire composé de lettres, mais pas encore imposé pour signifier quelque chose (nous avons vu plus haut que pour les Stoïciens, c'est donc une *lexis*, pas un *logos*).

Plusieurs arguments sont donnés en faveur de la signification naturelle, c'est-à-dire d'une signification non-codée : cette signification ne semble pas dépendre d'une volonté ou d'une décision concertée, puisque c'est une propriété que possède tout mot, et qu'il possède de manière stable et permanente, alors qu'une imposition volontaire se fait et se défait à plaisir (*De Signis*, éd. Fredborg & al., par. 31).

Néanmoins, il existe des arguments en faveur de la signification conventionnelle : seul un mot signifiant conventionnellement peut être une partie du discours et occuper une fonction syntaxique dans la phrase. Si *buba* ne signifiait pas conventionnellement, les énoncés suivants n'auraient ni signification ni valeur de vérité, ce qui ne semble pas être le cas :

- 73. Buba est buba
- 74. Buba est vox [*buba* est un son vocal]

L'énoncé (73), qui découle de (72), engendre un paradoxe, énoncé dans la proposition « insoluble » suivante :

- 75. Buba aut est significativa au non ? [est-ce que *buba* est un son vocal signifiant ou non ?]
- 76. Buba est vox significativa [*buba* est un son vocal signifiant]
- 77. Buba est vox non-significativa [*buba* est un son vocal non signifiant]

Si on répond à (75) par l'affirmative (76), on affirme alors de manière contradictoire qu'un son vocal non significatif est significatif. Si on répond par la négative (77), c'est qu'alors *buba* est sujet de la phrase (comme d'ailleurs dans les autres exemples), ce qui implique qu'il soit une partie du discours et qu'il soit significatif, à moins d'admettre qu'un terme qui ne le soit pas puisse être sujet d'une phrase (*Compendium Studii Theologiae*, éd. Maloney, par. 5051).

La réponse de Roger Bacon ne se comprend que dans le cadre de la théorie générale qu'il élabore pour décrire le fonctionnement des signes en général et des signes linguistiques en particulier. Pour lui, un signe ne signifie jamais par lui-même quelque chose ; c'est toujours le locuteur qui décide de l'utiliser soit selon son acception première, soit selon une acception particulière qui correspond à son intention de signifier. Cette théorie lui fournit une solution simple dans le cas présent : tant que *buba* reste un pur son vocal articulé mais non-significatif,

⁴³ *De Signis*, éd. Fredborg & al., par. 27, *Compendium Studii Theologiae*, éd. Maloney, par. 56-57.

on ne peut pas l'utiliser dans une phrase ni en affirmer quelque chose ; c'est alors, dit-il, un simple « amas de sons » (*vocum congeries*) (*De signis*, par. 34). Et il exprime sa critique de manière très lucide : en écrivant un énoncé comme « *Buba est vox* », si *buba* n'avait pas de signification, « c'est exactement comme si on écrivait « *est vox* » et qu'on plaçait devant ces mots écrits une pierre, un morceau de bois, ou une pomme sur le même parchemin, avec pour effet que l'ensemble ne signifie rien » (*Compendium*, par. 52). En outre, la présence d'une partie non significative dans la phrase rend l'ensemble non significatif (*ibid.* et *De Signis*, par. 34). En conséquence, si les énoncés ci-dessus ont un sens, c'est, dit-il, parce que le locuteur décide volontairement de prendre l'expression vocale *buba* comme signifiant quelque chose, à savoir elle-même : le signifié est l'expression elle-même (avec une formule de type $E_1 (C_1=E_1)$), ce qui est un cas analogue à celui du pain exposé à la fenêtre du boulanger. Ce faisant, il réalise l'imposition du son vocal *buba*, transformant une simple séquence sonore en mot significatif, qui peut alors et alors seulement occuper une fonction syntaxique. Dans les énoncés en question, on n'a donc pas, conclut-il, un usage non-significatif, comme le disaient maladroitement certains de ses prédécesseurs. Et la signification de *buba* n'est donc pas naturelle, mais bien volontaire (*ad placitum*)⁴⁴.

Cette discussion touche au point essentiel de savoir si un usage autonome est (1) une propriété intrinsèque et naturelle du terme, tout signe pouvant soit se signifier lui-même, soit signifier autre chose que lui-même, la chose à laquelle il a été instauré, (2) si c'est une propriété purement contextuelle, dépendant du type de prédicat ; (3) si c'est un usage qui est déterminé par la volonté du locuteur, l'usage autonymique étant un type particulier de transfert (*translatio*), où l'on donne au terme une signification (ou une acception) différente de celle qu'il a originellement reçue⁴⁵. Bacon défend quant à lui une conception résolument volontariste : il affirme, contre les logiciens terministes, qu'un prédicat métalinguistique ne peut contraindre en quoi que ce soit le mode de signification ou de référence du sujet. La signification dépend exclusivement du locuteur (*proferens*). Celui-ci peut prendre occasion de la présence d'un tel prédicat pour décider d'attribuer au sujet une supposition matérielle, et c'est en général ce qu'il fait, dans la mesure où c'est une valeur qui permettra à la phrase d'avoir un sens compréhensible et une valeur de vérité, et dans la mesure également où c'est la valeur qu'attendra l'auditeur. Le langage fonctionne sur le principe d'une « liberté conseillée par la raison ». Contrairement aux terministes qui faisaient relever de l'*univocatio* les phénomènes d'usage auto-référentiels, considérant qu'il s'agissait du *même terme* qui supposait pour des entités distinctes selon les cas, Bacon les fait relever de l'*equivocatio* (homonymie). De même que l'énoncé *buba est vox* n'est intelligible que si on impose *buba*, que si on fait de cette séquence un signe, de même dans *homo est nomen*, *homo* ne peut être pris pour se signifier lui-même en tant que nom que s'il est imposé pour cela,

⁴⁴ La formalisation de J. Rey-Debove (1997 : 96sq.) paraît s'appliquer parfaitement ici : l'expression *buba*, une fois imposée, devient un signe : $E_1 (C_1)$ qui a pour particularité d'avoir pour contenu l'expression elle-même $C_1=E_1$; dans les phrases mentionnées, il est autonome : $E_1 (E_1 (C_1=E_1))$. Avant l'imposition *buba est* une pure expression (E) (ce qu'il n'est pas dans la phrase que je viens d'écrire !).

⁴⁵ Pour une analyse critique de ce type de questions, voir Rey-Debove (1997 : 100sq.).

autrement dit s'il est « transféré » volontairement de sa signification première ordinaire à cette signification particulière. Bacon considère que ce transfert revient à « une nouvelle imposition » du terme, qui « rénove et élargit sa signification » par rapport à sa signification originelle, puisqu'effectivement elle équivaut à lui donner un second signifié, le fait pour *homo* de signifier le mot *homme* (comme d'ailleurs une représentation de l'homme) « n'est pas contenu sous le premier signifié du mot homme, qu'est "animal raisonnable mortel" » (*De signis*, par. 90-91). On voit qu'il ne fait pas un cas particulier de l'usage autonymique, l'assimilant à tous les transferts de sens que, dit-il, nous effectuons de manière quotidienne et tacite, quasiment à chaque utilisation des mots. A chaque fois l'expression reçoit par « réimposition » une signification nouvelle, qui est équivoque par rapport à la signification première (animal raisonnable mortel) qui lui est toujours attachée (*De signis*, par. 85). Pour le dire en termes modernes, Bacon choisit la solution de l'homonymie (deux signes de signifiants identiques et de signifiés différents), non de la polysémie (un même signe avec deux signifiés différents)⁴⁶. Il nous semble qu'à la fin du XIII^e siècle Bacon avait déjà proposé une solution élégante au problème que les logiciens terministes du siècle suivant s'attacheront à résoudre de différentes manières, sans avoir à raisonner dans le cadre de l'alternative rigide dans laquelle ils le traiteront, de faire de l'usage autonome soit une propriété intrinsèque et originelle du terme soit une propriété purement contextuelle, et en permettant que l'acception autonymique soit un usage *significatif* et volontairement attribué.

10. Interprétations de re/de dicto

Les notions de *dictum* et d'*enuntiabile* apparaissent en même temps au début du XII^e siècle, et il est impossible ici d'en retracer l'histoire – histoire d'ailleurs incomplètement établie à ce jour bien qu'elle ait fait l'objet d'importants travaux récents. Notons simplement que ces notions ont une double origine, logique et théologique. En premier lieu, le problème s'est posé, en commentant Aristote, de déterminer ce qu'était le contenu propositionnel des énoncés, pour expliquer le fonctionnement du principe de contradiction et des inférences. En second lieu, l'apparition de ces notions est liée aux discussions théologiques sur la question de l'éternité et l'immutabilité du savoir divin, ou des contenus de croyance. Il fallait par exemple établir que par les énoncés 'Le Christ nâtra' 'Le Christ naît' 'Le Christ est né', prononcés respectivement avant, pendant, et après la naissance du Christ, c'était bien la même croyance qui était signifiée, au-delà de la différence des énoncés. Or ces énoncés se distinguant seulement par le temps, l'on pouvait soutenir que le contenu de croyance qui était présent dans chacun était un contenu intemporel,

⁴⁶ Cette analyse baconienne nous semble pouvoir échapper, plus en tous cas que celle des terministes du XIII^e siècle, aux critiques des modernes (voir J. Rey-Debove 1997, notamment : 93 *sq.*, et 100 *sq.* pour la discussion sur homonymie/polysémie). Il est à noter que Roger Bacon est un des rares auteurs à intégrer dans sa sémantique des éléments de sémiologie augustinienne, et s'autorise explicitement d'Augustin et des exemples du *De dialectica* pour défendre la thèse de l'équivocité (ou polysémie) (*De signis*, par. 88). Sur les relations entre Bacon et Augustin, voir Rosier 1994 (chap. 3 et 4) et la bibliographie citée.

un *dictum* ou *énonçable*. Ce qui était cru était non pas la proposition, mais ce que dit ou énonce la proposition, à savoir « le fait que le Christ naisse », exprimé par une proposition infinitive⁴⁷.

Les premières discussions techniques sur l'opposition *de re/de dicto* se trouvent chez Abélard, qui utilise l'expression *de sensu* pour ce que l'on appellera ensuite *de dicto*. Elles ont pour origine la distinction entre sens composé et sens divisé, dont Aristote parle à la fois dans le *Peri Hermeneias* et dans les *Réfutations Sophistiques*. L'opposition s'autorise de la syntaxe du latin, qui admet une construction impersonnelle, *de dicto* et une construction personnelle, *de re* :

78. Dicitur Homerum dicitur caecum fuisse [on dit qu'Homère (ac^f) était aveugle – *de dicto* ou sens composé]

79. Homerus dicitur caecus fuisse [Homère (n^f) est dit avoir été aveugle – *de re* ou sens divisé]

(77) pouvant également recevoir l'interprétation divisée. C'est dans l'analyse des modalités que cette distinction est surtout appliquée, et les positions sont très variées. Pour Abélard par exemple, une proposition n'est véritablement modale que *de re*, c'est-à-dire quand le prédicat modal est un terme de première imposition, et non dans l'interprétation *de dicto*, quand le prédicat modal est un terme de seconde imposition, ou métalinguistique. D'autres auteurs soutiennent la position inverse⁴⁸. Une même proposition peut être interprétée comme *de re* ou *de dicto*, et être vraie dans un sens, fausse dans l'autre, comme dans l'exemple :

80. album esse nigrum est possibile

qui est fausse au sens composé, avec *album esse nigrum* comme sujet et *possibile* comme prédicat ("que le blanc soit noir est possible"), et vraie au sens divisé, *album* seul étant sujet et *possibile* qualifiant le prédicat *esse nigrum* ("ce qui est blanc peut être noir").

Le statut ontologique du *dictum* fait l'objet de nombreuses discussions : ce contenu propositionnel est-il une chose et dans ce cas de quelle catégorie relève-t-il, cette chose est-elle simple ou complexe, s'agit-il d'une chose extramentale ou d'une intellection ? Pour Abélard, il s'agit d'un état de chose (*eventus rerum*), et non d'une chose, ce qu'il montre en constatant qu'on peut dire (81) mais pas (80) :

81. *Eventit aliquid [il arrive quelque chose, où quelque chose dénoterait un objet, cf. *il arrive/se produit une pierre]

82. Eventit Socratem legere librum [il arrive/se produit que Socrate lise un livre]

Mais qu'en est-il du statut linguistique du nom du *dictum* ? Le *dictum* ou énonçable est exprimé par une phrase infinitive (ou une complétive), qui est le nom du *dictum* (*appellatio dicti*). Le fait que le *dictum* soit syntaxiquement en position de sujet fait dire à Abélard qu'il s'agit d'un quasi-nom (*quasi nomen*), ce qui est vrai aussi bien pour les deux énoncés :

83. **'Socrates currit'** verum est

84. **Socratem currere** verum est

Les expressions en gras ne peuvent avoir un statut de phrase et signifier le vrai, elles ont une valeur dénotative et non une valeur énonciative⁴⁹. Ce n'est pas ce *quasi-nom* qui est vrai, mais

⁴⁷ Voir notamment Nuchelmans 1993, Libera 1981, Iwakuma 1997, Kneepkens 1997.

⁴⁸ Pour une présentation générale, voir Knuuttila 1993, Maierù 1970, chap. V, et Maierù *.

⁴⁹ Abélard, *Dialectica*, p. 149-150; sur cette question, voir Rey-Debove 1997 : 200 sq.

bien le *dictum*, à savoir une certaine relation posée entre Socrate et l'acte de courir que « dit la proposition », et dont il convient précisément de déterminer si elle correspond ou non au fait que Socrate court (qui existe ou n'existe pas). Le nom du *dictum* a une intellection simple, comme le nom, alors que la proposition orale a une intellection complexe, formée à partir des intellections de ses termes⁵⁰.

Les auteurs s'opposent sur le point de savoir si c'est un nom ou un nom propre. Certains soutiennent qu'il existe le même rapport entre le nom propre *Socrates* et l'individu Socrate qu'il dénote, qu'entre la proposition infinitive et le *dictum* qu'elle dénote. Le nom du *dictum* dénote ou « appelle » le *dictum*, et la proposition le signifie. Et de même que dans la proposition *Socrates est un homme*, le nom propre *Socrate* est le sujet grammatical permettant que l'on parle de la chose Socrate, de même dans la proposition (83) : le nom du *dictum*, *Socratem currere*, est le sujet du prédicat qui porte sur le *dictum* correspondant⁵¹. D'autres refusent que ce soit un nom propre, arguant notamment que ce que dénote le nom propre peut toujours être indiqué au moyen d'un démonstratif, ce qui n'est pas le cas ici⁵².

Seuls certains types de prédicats, les prédicats modaux, peuvent avoir de tels sujets (voir (79) ou (83)) à l'exclusion d'autres comme :

85. **Socratem currere est homo*

Dans le cadre de la logique terministe, ces discussions vont se poursuivre, mais en des termes différents, qui vont intégrer l'attention portée aux modes de supposition. Pierre d'Espagne, par exemple, dans ses célèbres *Summulae logicales*, distingue l'interprétation *de dicto* (sens composé), où le *dictum*⁵³ (*hominem currere*) est pris en supposition matérielle, suppose « pour lui-même » (*pro se*) et suppose pour la proposition *de inesse* correspondante (*Socrates currit*), et l'interprétation *de re* (sens divisé), où le *dictum* suppose pour la chose singulière que dénote son sujet, et suppose donc « pour une part de lui-même » (*dictum supponit pro parte sui*).

11. Hoc est corpus meum

Les théologiens font une analyse minutieuse des formules sacramentelles, ces énoncés particuliers qui 'font ce qu'ils signifient', et qui ont une double fonction « opérative » et « cognitive ». La formule qui est le plus objet d'attention est celle de la consécration eucharistique :

86. Hoc est corpus meum [ceci est mon corps]

Pour les Chrétiens, cette formule est telle que, en la prononçant, le pain est converti en corps du Christ. Cette efficacité lui vient de ce que le prêtre prononce des paroles qui ont originellement

⁵⁰ Abélard, *Glose super Peri Hermeneias*, éd. Geyer, p. 370.

⁵¹ *Ars Burana*, éd. par de Rijk 1967/ II, p. 209.

⁵² Voir Kneepkens 1997 : 88-89.

⁵³ Certains auteurs ne font plus la distinction entre le *dictum* et son nom (*appellatio dicti*).

été dites par le Christ. Les discussions portent sur le point de savoir si la formule, dans la bouche du prêtre, est en usage ou en mention, c'est-à-dire, selon les termes utilisés par les théologiens, si elle est prise *significative* ou *recitative*. La formule contient en fait deux déictiques, dont chacun induit une interprétation différente. En effet, le pronom *hoc* doit référer au pain présent, puisque selon l'adage d'Augustin, « les paroles doivent accéder à l'élément, pour que se produise le sacrement ». En tant que formule opérative, ou performative, elle doit porter sur le pain présent, puisque la transsubstantiation est un acte singulier qui s'effectue *hic et nunc*. Or la déixis (*demonstratio*) ne peut se réaliser que si l'énoncé est pris *significative*, une règle que connaissent bien les théologiens. Mais par ailleurs, le pronom possessif *meum*, à l'inverse, ne peut être compris que comme dénotant le corps du Christ, ce qui implique que la formule soit prise *recitative*, c'est-à-dire que le prêtre prononce les paroles en tant que paroles rapportées, en tant que ces paroles ont d'abord été dites par le Christ. Elles étaient dites *significative* par le Christ, elles le sont *recitative* par le prêtre. Dans les textes des Evangiles qui racontent le récit de la cène, le contexte est donné, et les paroles apparaissent bien comme rapportées :

87. Coenantibus autem eis, accepit Iesus panem, et benedixit ac fregit, deditque discipulis suis, et ait: Accipite, et comedite: hoc est corpus meum [Or pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit, le donna à ses disciples, et dit: « Prenez, mangez, ceci est mon corps »] (Math. 26, 26; cf. I Cor. 11, Marc 14, 22; Luc 22, 19).

Le fonctionnement des deux déictiques est ici cohérent, bien que des problèmes sémantiques intéressants se posent quand même pour l'interprétation des paroles du Christ – nous les laisserons de côté ici. Par contre, dans la formule liturgique, la présence des deux déictiques est problématique.

Deux solutions sont donc proposées, la première affirmant que les paroles sont dites *recitative*, la seconde qu'elles sont prononcées *significative*. Prenons d'abord la seconde :

- Les tenants de la seconde solution, qui tend à devenir majoritaire au XIII^e siècle, expliquent que le pronom réfère bien à un objet, par une sorte de déixis qu'ils appellent *demonstratio ut exercita*. Mais ceci ne règle pas tous les problèmes, tant s'en faut. En effet, à quel objet réfère le *hoc* ? Si le *hoc* réfère au pain, la formule est fautive, puisqu'il n'est pas vrai que ce pain soit le corps du Christ ; s'il réfère au corps du Christ, elle est vraie, mais elle perd son caractère d'opérativité, puisque si le *hoc* dénote déjà par lui-même le corps du Christ, c'est que celui-ci est présent au début de la prononciation de la formule. Ceci pose en outre le problème de savoir à quel instant le *hoc* réalise sa dénotation, au moment où il est prononcé (il ne renvoie alors qu'au pain) ou au dernier instant de la prononciation de la formule. Enfin, et ceci sera la clef de la solution proposée par Thomas d'Aquin, la formule n'est pas un énoncé ordinaire, mais un énoncé performatif. Or un énoncé performatif est tel que l'état de chose auquel il doit être confronté, pour que soit déterminé s'il est vrai ou non, ne préexiste pas à la prononciation de l'énoncé, mais suit celle-ci. La phrase ne prend donc sa valeur de vérité qu'au dernier instant, instant où c'est le corps du Christ, en tant que présent sous les espèces, qui est désigné. Certains auteurs prennent aussi en compte le caractère performatif de la formule pour dire que le *hoc* a une double référence, il réfère d'une part au pain, d'autre part, en suspendant

pour ainsi dire sa référence jusqu'à la fin de l'énoncé, au corps du Christ, et réfère ainsi *pro ultimo instanti*. Ils se servent d'une distinction introduite par les grammairiens entre deux types de déixis, la *demonstratio ad sensum*, qui se produit lorsque le terme désigne ce qu'il signifie (par exemple : *ceci est une table*, 'ceci' montre la table, est c'est cette table qui est signifiée), et *demonstratio ad intellectum*, lorsque le terme désigne quelque chose et signifie autre chose (ex. *ce poivre est produit en Italie* : je désigne du poivre que j'ai sous les yeux, mais je signifie celui qui est produit en Italie, de même espèce ; ou encore : *maintenant je me tais (nunc taceo)*, où le déictique signifie l'instant présent, mais signifie celui qui suit immédiatement la fin de la prononciation). Certains proposent la notion de *demonstratio mixta*, quand les deux types de déixis fonctionnent ensemble (*demonstratio ad intellectum in recto* : à titre premier, est signifié quelque chose de différent de ce qui est désigné, à savoir ce qui existera au dernier instant ; *demonstratio ad sensum in obliquo* : à titre second, est signifié ce qui est désigné, à savoir le pain). Les problèmes discutés ici sont complexes et passionnants, mais c'est la première solution qui nous retiendra ici.

- Les tenants de la première solution disent que la formule est prononcée *recitative*, puisque le prêtre « ne les prononce pas pour signifier » (Pierre de Poitiers). La formule étant prononcée recitative, elle est prise *materialiter*, une expression que nous avons vu s'introduire au début du XIIe siècle. La déixis opérée par le pronom n'est pas *exercée* mais *conçue* (*demonstratio ut concepta*), certains considérant que le pronom également est pris *materialiter*. On ne citera qu'un passage, qui montre bien comment toutes les réflexions menées dans le cadre de la logique et de la grammaire, que nous avons rapportées, sont connues et utilisées par les théologiens :

88. Solution. Certains disent que lorsque le prêtre prononce ces paroles, il n'énonce pas, mais récite les paroles du Christ. Et donc la phrase entière est prise matériellement (*sumitur materialiter*), et donc *hoc* est tenu matériellement (*ita **h** hoc stat ibi materialiter*), comme si l'on disait : « ce pronom *hoc* est monosyllabique (*istud pronomen hoc est monosyllabum*) » ; et donc de même qu'on dirait que ici *hoc* (**h** *hoc*) n'est pas un déictique, mais est pris matériellement, de même dans le cas examiné. Il en va de même quand on dit « *j'aime* est une partie du discours » (*amo est pars orationis*), on ne devrait pas se demander de quel mode ou de quel temps ou autre est *j'aime*, du fait qu'il se tient matériellement (Richard Fishacre, *Comm. sur les Sentences*, inédit, ca. 1240).

Nous avons déjà signalé une objection contre cette solution. D'autres critiques sont formulées, en particulier que si le *hoc* n'a pas de référence, la phrase ne peut avoir de valeur de vérité on se souvient que Bacon proposera un argument similaire pour traiter le problème de *buba*. Naturellement, la solution simple à toutes ces objections empruntées au corpus des textes artiens, peut toujours être de faire de cet énoncé un énoncé à part, non soumis aux règles ordinaires. Mais une réponse plus pertinente tient compte de la nature performative de l'énoncé, qui, dit-on n'a pas nécessairement à avoir une valeur de vérité. Nous voyons ici comment la formule de la consécration, dans le contexte médiéval, est l'occasion de réflexions approfondies

sur les propriétés différentes des discours rapporté et discours non rapporté, eu égard notamment au fonctionnement de la déixis⁵⁴.

Ce parcours rapide ne peut prétendre se clore sur une conclusion. Il s'est voulu parcours, précisément, à travers un certain nombre de discussions médiévales, dont chacune aurait nécessité une étude à part, pour bien mettre en lumière l'évolution et la diversité des analyses proposées. L'on a vu que la définition simple et souvent répétée du signe autonome comme *expression qui se signifie elle-même* était moins intéressante que toutes les tentatives pour la dépasser, menées à partir de l'analyse de problèmes précis, qui conduisaient à reconnaître les propriétés syntaxiques et sémantiques de l'autonyme (aptitude à occuper des fonctions réservées au nom substantif, fonctionnement particulier de la coréférence par exemple) et à bien repérer des cas où cette définition ne s'appliquait pas et où pourtant l'expression était bien en supposition matérielle (voir les exemples (54-56)). L'idée que *homo* dans (2) et (6) était le *même* mot prenant des acceptions différentes induites par le contexte, ce qui correspond à la solution de l'*univocatio* ou de la polysémie, non seulement n'a pas été la seule proposée, comme nous l'avons vu avec Roger Bacon, qui défendait celle de l'*equivocatio* ou homonymie, mais a également suscité des difficultés qui dans la pratique ont mené à sa reformulation. Enfin a bien été présente, tout au long du Moyen Âge, la distinction entre des langages de différents ordres, posée à partir de la distinction entre les deux « impositions » introduite par Porphyre et transmise par Boèce, ainsi que l'attention portée à la différence entre les noms et les choses, attention requise par le travail philosophique en tant qu'il commençait par la lecture de textes et s'achevait par la production de textes.

Bibliographie

Augustine, *De dialectica*, Translated with Introduction and Notes by B. Darrell Jackson, ed. by J. Pinborg, D. Reidel (1975).

Baratin, M. (1981): « Les origines stoïciennes de la théorie augustinienne du signe », *Revue des études latines* LIX, pp. 260-268.

Baratin, M. et Desbordes, F. (1982): « Sémiologie et métalinguistique chez Saint Augustin », *Langages* 65, pp. 75-88.

Ebbesen, S. (1982): « The present king of France wears hypothetical shoes with categorical laces. Twelfth century writers on well-formedness », *Medioevo*, pp. 91-113.

Ebbesen, S. (1990): « Boethius as an Aristotelian commentator », in Sorabji R., *Aristotle transformed*, London, pp. 373-391.

Fredborg, K.M., Nielsen, L. & Pinborg, J. (1978): « An Unedited Part of Roger Bacon's *Opus Majus : De Signis* », *Traditio* 34, pp. 76-136.

⁵⁴ Voir Rosier 1991, Libera et Rosier 1997a et 1997b.

- Geach, P.T. (1962): *Reference and generality*. Ithaca, New York, Cornell University Press.
- Hoffmann, P. (1999): « Les analyses de l'énoncé. Catégories et parties du discours selon les commentateurs néoplatoniciens », in Buttgen P., Diebler S. et Rashed M., *Théories de la phrase et de la proposition, de Platon à Averroès*, Paris, ENS (Études de littérature ancienne 10), pp. 209-248.
- Hubert, M. (1952): « Notes de latin médiéval XI », *Revue des études latines* XXX, pp. 307-317.
- Hunt, R.W. (1980): *Collected Papers on the History of Grammar in the Middle Ages*, ed. by G.L. Bursill-Hall, Amsterdam, Benjamins.
- Iwakuma, Y. (1992): « Vocales or early nominalists », *Traditio* XLVII, pp. 37-110.
- Iwakuma, Y. (1997): « *Enuntiabilia* in twelfth-century logic and theology, in Marmo, C. (éd.) (1997), pp. 20-35.
- Jolivet, J. (1982² [1969¹]), *Arts du langage et théologie chez Abélard*, Paris, Vrin (Études de philosophie médiévale 57).
- Karger, E. (1982): « La supposition matérielle comme supposition significative : Paul de Venise, Paul de Pergula », in Maierù, A. (éd.), *English Logic in Italy in the 14th and 15th century*, Naples, Bibliopolis, pp. 331-341.
- Kneepkens, C.H. (1976): « *Muler quae damnavit salvavit* : a note on the early development of *relatio simplex* », *Vivarium* XIV/1, pp. 1-35.
- Kneepkens, C.H. (1977a): *Het Iudicium Constructionis. Het Leerstuk van de Constructio in de 2de Helft van de 12de Eeuw*. Deel I : Een Verkennende en Inleidende Studie, Deel II : Uitgave van Robertus van Parijs, '*Summa Breve sit*', Deel III : Uitgave van Robert Blund, '*Summa in Arte Grammatica*', Deel IV: Werkuitgave van Petrus Hispanus (*non-papa*), '*Summa Absoluta cuiuslibet*'. Nijmegen, Ingenium Publishers.
- Kneepkens, C.H. (1977b) : « The *relatio simplex* in the grammatical tracts of the late twelfth and early thirteenth century », *Vivarium* XV/1, pp. 1-30.
- Kneepkens, C.H. (1991) : *Ralph de Beauvais. Liber Tytan*, Nijmegen, Ingenium Publishers.
- Kneepkens, C.H. (1997) : « Please don't call me Peter: I am an enuntiabile, not a thing. A note on the enuntiabile and the proper noun », in Marmo, C. (éd.) (1997), pp. 82-98.
- Knuutila, S. (1993) : *Modalities in medieval philosophy*, London and New York, Routledge (Topics in medieval philosophy).
- Libera, A. (de) (1981) : « Abélard et le dictisme », in Abélard. *Le 'Dialogue', La philosophie de la logique*, Cahiers de la revue de théologie et de philosophie 6, pp. 59-97.
- Libera, A. (de) (1996): *La querelle des universaux*, Paris.
- Libera, A. de et Rosier, I. (1997a) : « L'analyse scotiste de la formule de la consécration eucharistique », in Marmo, C. (éd.) (1997), pp. 171-201.
- Libera, A. de et Rosier, I. (1997b) : « Les enjeux logico-linguistiques de l'analyse de la formule de la consécration eucharistique », *Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin* 67, pp. 33-77.

- Lusignan, S. (1986): *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française au XIIIe et au XIVe siècles*, Paris, Vrin.
- Maierù, A. (*) : « *Sensus compositus/ sensus divisus* (secoli XII/XIV), in Bianchi, M. (éd.), *Sensus, sensatio, Lessico intellettuale europeo* (VIII colloquio internazionale, Roma 6-8 gennaio 1995), pp. 121-140.
- Maierù, A. (1972) : *Terminologia logica della tarde scolastica*, Roma.
- Maloney, T. (1988) : *Compendium Studii Theologiae*, éd. T. Maloney, *Roger Bacon, Compendium of the Study of Theology*, edition, translation and notes, Leiden, Brill.
- Marenbon, J. (1997) : *The Philosophy of Peter Abelard*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Marmo, C. (éd.) (1997) : *Vestigia, Imagines, Verba : Semiotics and Logic in Medieval Theological Texts (1150-1450)* (Acts of the XIIth Symposium on Medieval Logic and Semantics), Brepols.
- Normore, C. (1997) : « Material Supposition and the Mental Language of Ockham's *Summa logicae* », *Topoi* 16, pp.27-33.
- Nuchelmans, G. (1973) : *Theories of the proposition. Ancient and Medieval Conceptions of the Bearers of Truth and Falsity*, North Holland Publishing Company.
- Pinborg, J. (1977): *Sigerus de Cortraco, Summa modorum significandi, sophismata*, Amsterdam, John Benjamins.
- Read, S. (1999): « How is Material Supposition Possible ? », *Medieval Philosophy and Theology* 8, pp.1-20.
- Rey-Debove, J. (1997) : *Le métalangage, Etude linguistique du discours sur le langage*, Paris, A. Colin (2e édition).
- Rijk, L.M. (1970): *Petrus Abaelardus, Dialectica*, Assen, Van Gorcum.
- Rijk, L.M. (de) (1962) : *Logica modernorum : A contribution to the History of Early Terminist Logic. I : On the Twelfth Century Theories of Fallacy*, Assen, Van Gorcum.
- Rijk, L.M. (de) (1967) : *Logica modernorum: A contribution to the History of Early Terminist Logic. II,1: The Origin and Early Development of the Theory of Supposition, II,2 : Texts and Indices* (1967), Assen, Van Gorcum.
- Rosier, I. (1987) : « Discussions médiévales sur la coréférence », in Danon-Boileau L. et Libera A. (de) (éds.), *Actes du Colloque de St-Cloud sur la Référence*, pp.35-62, Ophrys.
- Rosier, I. (1988) : « Evolution des notions d'equivocatio' et 'univocatio' au XIIe siècle », in Rosier I. (éd.), *L'ambiguïté, cinq études historiques*, Lille, PUL, pp. 103-162.
- Rosier, I. (1990) : « Signes et sacrements. Thomas d'Aquin et la grammaire spéculative », *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques*, tome 74/3, pp.392-436.
- Rosier, I. (1994): *La parole comme acte. Sur la grammaire et la sémantique au XIIIe siècle*, Paris, Vrin.
- Rosier, I. (1995) : « Henri de Gand, le *De Dialectica* d'Augustin, et l'imposition des noms divins », *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale* 6, pp.145-253.

Rosier, I. (1997) : « *Prata rident* », in Libera A. (de) & al. (éd.), *Langages et philosophie. Hommage à Jean Jolivet*, Paris, Vrin, pp.155-176.

Rosier, I. (1999) : « La notion de *translatio*, le principe de compositionnalité, et l'analyse de la prédication accidentelle chez Abélard », in Biard J. (éd.), *Langage, sciences, philosophie au XIIe siècle*, Paris, Vrin, 1999, pp.125-164.